



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Kamanga (Zambie) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Emil Jónsson (Islande) . . . . .</i>	8
<i>Discours de M. Piccioni (Italie) . . . . .</i>	11
<i>Discours de M. Yifru (Ethiopie) . . . . .</i>	15
<i>Discours de M. Nwako (Botswana) . . . . .</i>	22
<i>Intervention du représentant du Royaume-Uni . . . . .</i>	25
<i>Intervention du représentant de l'Autriche . . . . .</i>	25
<i>Intervention du représentant de l'Italie . . . . .</i>	26

*Président:* M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

*En l'absence du Président, M. Na Champassak (Laos), vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. KAMANGA (Zambie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord adresser au Président les cordiales et sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de son élection à la Présidence de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session ordinaire. Nous sommes heureux de le voir occuper ce poste élevé, certains que nous sommes qu'il s'acquittera au mieux de responsabilités pour lesquelles il est éminemment qualifié. Si, pour la première fois, l'Assemblée générale est présidée par le représentant d'un pays socialiste, ce n'est pas seulement un signe d'une évolution dans le temps, mais c'est avant tout une preuve de la maturité des Nations Unies. Nos bons vœux accompagnent notre président.

2. Je voudrais également rendre hommage à l'ambassadeur Pazhwak, de l'Afghanistan, son prédécesseur, qui a piloté avec succès ce forum mondial à travers l'une des plus difficiles périodes de son histoire. Sa patience et sa fermeté ont fait beaucoup pour assurer le succès, fatalement limité, de la vingt et unième session ordinaire et des sessions extraordinaires sur le Sud-Ouest africain et le Moyen-Orient.

3. Tandis que commence cette vingt-deuxième session ordinaire de l'Assemblée, des questions capitales concernant la paix et la guerre continuent à exiger d'urgence notre attention si l'on veut éviter la destruction de vies humaines et de la prospérité. Des efforts plus grands et plus sincères devront être faits si l'on entend donner plus de sens à des mots tels que "compréhension", "coopération" et même "paix". La guerre sanglante du Viet-Nam, les conflits sans fin du Moyen-Orient, la guerre civile au Nigéria et la persé-

cution continue de la majorité des êtres humains par une petite minorité privilégiée en Afrique méridionale, pour ne pas parler des interminables querelles entre nations, tout cela constitue, à des degrés divers, des menaces fort graves pour la paix du monde.

4. La plupart de ces problèmes continuent de peser aujourd'hui sur l'Organisation. D'autres hommes ont été tués et d'autres canons ont tonné dans cette destruction insensée de vies humaines, avec toutes les souffrances qui en résultent, et cela prouve malheureusement que nous n'avons pas fait de progrès dans les efforts déployés par nous et par cette organisation pour trouver une formule qui permette d'éviter les conflits matériels. Une fois de plus nous n'avons pas su assurer la paix et la sécurité, pas plus à nous-mêmes qu'à l'humanité tout entière. Les progrès que réalise l'homme dans la science et la technique sont menacés par son absence complète de compréhension de lui-même, par sa lamentable incapacité à comprendre les vastes incidences du développement de la communauté internationale, par son incapacité tragique à attaquer par la racine les problèmes que l'Organisation connaît depuis ses débuts, par une façon malhonnête et égoïste de les aborder, et par la tendance à faire passer l'opportunisme avant les principes qui guident la société internationale dans sa marche incessante vers un avenir qui s'ouvre sur des horizons encore inconnus.

5. Qu'il me soit permis de dire que l'on parle trop aux Nations Unies, mais que l'on n'y agit pas assez, peut-être même n'y agit-on pas du tout sur les questions qui mettent véritablement en danger la paix et la sécurité du monde. Trop de nations se sont bornées à faire des déclarations générales de politique, à voter en faveur de résolutions, quitte par la suite à refuser d'appliquer soit leurs déclarations, soit les résolutions destinées à faire disparaître non seulement les conflits, mais les causes profondes de ces conflits, celles qui ont été à la source de la stagnation, de la dégénérescence du progrès dans le domaine du développement économique, social et technique.

6. La source véritable des difficultés dans ce monde, c'est que l'homme, capable qu'il est de parler avec éloquence de divers problèmes, manque cependant d'honnêteté envers lui-même; il est trop chauvin, trop égoïste, trop égocentrique. Les valeurs et les principes doivent trop souvent céder le pas aux instincts guidés par l'intérêt personnel, au souci de se défendre dans le sens le plus étroit et à des considérations d'opportunisme. Dès que les principes sont dominés par l'opportunisme, la lumière qui doit nous guider disparaît; lorsqu'il n'y a plus de lumière, l'obscurité règne; dans l'obscurité, les objectifs sont facilement perdus de vue. Une société qui perd ses

objectifs de vue ne peut s'attendre qu'à la destruction. Trop de nations prétendent adhérer aux principes de la Charte et, en fait, au sein de cette assemblée même, un représentant du Gouvernement sud-africain nous a invité à puiser "inspiration" dans la Charte [1565ème séance]. Je répète: à y puiser "inspiration". Cet appel nous vient de l'un des plus graves contrevenants parmi les pays membres, d'un représentant qui en toute justice et en toute honnêteté ne devrait pas être ici. C'est là que réside la plus grande source de faiblesse de l'Organisation, le manque d'honnêteté et l'égoïsme.

7. La réussite ou l'échec de l'Organisation est fonction de l'honnêteté, du désintéressement et du réalisme avec lesquels nous abordons la vie; il dépend pour une bonne part de ce que font ou omettent de faire les Etats Membres se fondant sur des principes ou sur un opportunisme pris à tort pour un principe. Les idéaux et les principes incorporés dans la Charte des Nations Unies ne pourront être préservés que si nous, les Etats Membres, nous poursuivons à titre individuel notre politique, nos intérêts nationaux dans le but d'assurer la réussite de l'Organisation. Les Nations Unies seront ce que nous en ferons, vous et moi. Or, que voulons-nous faire de l'Organisation?

8. Je passe maintenant aux domaines précis de nos échecs et de nos réussites. Tout d'abord, le conflit actuel au Moyen-Orient est une menace évidente et dangereuse à la paix et à la sécurité. Les efforts déployés par les pacificateurs sont accueillis avec la plus grande reconnaissance. La paix ne viendra pas au Moyen-Orient, la stabilité et le progrès économique n'y seront pas assurés tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires arabes occupés depuis la fin de la guerre de juin. Il ne peut y avoir de coopération et de compréhension entre les Etats dans cette région, il ne peut y avoir réduction de la tension ni de paix dans le monde, et en particulier dans notre organisation, si l'on permet à Israël de conserver et d'annexer les territoires conquis. Ce ne serait pas une solution, cela viendrait au contraire compliquer encore la situation, en ajoutant une cause nouvelle de menaces à la paix et à la stabilité dans le Moyen-Orient.

9. La guerre du Viet-Nam continue sans relâche; elle s'amplifie jusqu'à prendre des proportions dangereuses. Les Etats-Unis ont réaffirmé leur intention de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire et l'on a entendu exprimer la menace d'un coup nucléaire contre la Chine; la République populaire de Chine a fait peu de cas de cette menace, la qualifiant de chantage nucléaire, et l'Union soviétique a promis d'accroître son aide militaire au Viet-Nam du Nord. Faut-il d'autre preuve qu'il s'agit là d'un conflit entre grandes puissances? Mais qui en souffre? Ce sont les civils innocents qui ne veulent autre chose que la paix et la tranquillité pour être en mesure de faire des progrès modestes. Tandis que nous discutons ici des moyens de mettre fin à la guerre, tandis que se poursuit l'étalement de la force, tandis que certains Etats Membres essaient de nouvelles méthodes de guerre, la mort et la destruction traquent chaque famille vietnamienne, chaque Vietnamien, chaque jour, à chaque heure, à chaque minute, à chaque seconde. Mais pourvu que nous soyons en sécurité, pourvu que nous puissions faire

bombance et célébrer les points marqués par une partie dans cette guerre absurde, nous nous estimons satisfaits.

10. Les 4 millions d'habitants de la Zambie observent avec horreur et dégoût les massacres au Viet-Nam. Pour nous, la guerre au Viet-Nam n'est pas un simple conflit militaire; elle ne se terminera pas par une victoire des armes; à notre avis, le problème demeure politique; il exige une solution politique. La victoire, la paix et la stabilité pour le Viet-Nam exigent que l'on sache gagner le cœur et l'esprit du peuple vietnamien qui, en dernière analyse, tout comme vous et moi, doit décider du destin de son pays, de l'avenir de ses propres enfants qui souffrent des ravages de la guerre actuelle de dépeuplement.

11. Il ne peut y avoir de paix s'il n'y a pas désir et volonté de travailler pour la paix. La paix pourrait venir au Viet-Nam aujourd'hui ou demain, à condition que les parties intéressées aient un sincère désir de paix et mobilisent toute leur volonté et toute leur énergie pour faire la paix. Il nous paraît que les Accords de Genève de 1954 demeurent la meilleure base d'une solution durable et satisfaisante.

12. Mon gouvernement continuera de donner tout l'appui possible aux Nations Unies. En ce monde troublé, la force, l'efficacité de l'Organisation mondiale, ses réussites et ses échecs, dépendent pour une bonne part de l'attitude et des actes des Etats Membres car, comme je l'ai déjà dit, les Nations Unies d'aujourd'hui sont ce que nous tous, grands et petits, vieux et jeunes, puissants et faibles, riches et pauvres, en feront.

13. A ce point, je voudrais rappeler que mon gouvernement est très fermement d'avis qu'il est nécessaire d'admettre la République populaire de Chine aux Nations Unies. La Chine est une nation de plus de 700 millions d'habitants. Sa population continuera d'influer sur le cours des événements non seulement en Asie mais ailleurs dans le monde. L'antagonisme n'est pas une réponse; la conciliation et la coopération fourniront une solution satisfaisante. Il n'y aura pas de paix stable à moins que ne soient créées les conditions favorables à la fin des hostilités. A moins que la Chine ne vienne occuper sa place légitime dans cette assemblée des nations, où demeurent malheureusement certains gouvernements minoritaires, les opérations de maintien de la paix continueront de ne connaître qu'un succès fort restreint.

14. Dans ce fonctionnement des rouages des Nations Unies, il y a eu d'autres échecs qui nous préoccupent. Trop de problèmes restent à moitié résolus ou ne sont pas résolus du tout. Des résolutions ont été adoptées qui n'ont pas été appliquées. C'est une source de faiblesse pour l'Organisation. Si cela continuait, nous ne pourrions espérer réaliser quoi que ce soit d'assez important pour influencer favorablement sur l'avenir de façon que la postérité connaisse des conditions plus pacifiques et plus stables. Les carences des Nations Unies se manifestent en partie non seulement au Viet-Nam et dans le Moyen-Orient, mais également dans le Sud-Ouest africain, en Rhodésie, en Afrique du Sud, dans les territoires coloniaux portugais et dans d'autres domaines où il nous incombe de maintenir la paix. Des débats se sont

succédé. Des résolutions ont été adoptées, des hommes de bonne volonté ont offert leurs services à titre individuel ou collectif, d'autres ont fait le sacrifice de leur vie tandis qu'ils recherchaient des solutions justes et durables.

15. L'échec des Nations Unies dans le domaine politique, dans les opérations de maintien de la paix, vient de nous, les Etats Membres. Nous n'avons pas assez appuyé l'Organisation; nous n'avons pas honoré nos obligations. Nous sommes trop prêts à nous dissocier de ses résolutions et des opérations qui affectent des intérêts individuels, même lorsque ces intérêts sont purement égoïstes, contrairement aux idéaux et aux principes de la Charte, et même lorsque les résultats sont désastreux.

16. Combien de résolutions ont été adoptées pour rester ensuite sans effet? Elles sont nombreuses, qui traitent de décolonisation, d'apartheid, du Sud-Ouest africain, pour ne mentionner que quelques domaines. Certains Etats Membres, parmi lesquels de grandes puissances, ont implacablement déjoué la mise en œuvre d'importantes résolutions pour satisfaire leurs intérêts égoïstes. Les Nations Unies ne seront jamais efficaces si nous n'appliquons pas les décisions de principe adoptées en Assemblée générale et dans divers autres organes des Nations Unies. Les grandes puissances doivent donner l'exemple pour renforcer l'Organisation, pour redonner vie à son mécanisme en faveur de la paix, de la stabilité et du progrès.

17. Cependant, ma délégation désire dire la satisfaction que lui inspirent les grandes réussites enregistrées dans le domaine de la coopération économique et technique. Les programmes des Nations Unies pour le commerce et le développement, les activités d'institutions telles que la Commission économique pour l'Afrique, le Fonds international de secours à l'enfance, la FAO, pour n'en citer que quelques-unes, donnent un sens aux mesures pratiques destinées à combler le fossé entre pays développés et pays en voie de développement, à accroître la coopération internationale, à encourager la transformation économique et sociale de la communauté internationale; ils donnent un sens aux efforts destinés à combattre les ennemis les plus mortels de l'homme: la faim, la misère, l'ignorance et la maladie; ils donnent un sens aux efforts inlassables que nous faisons pour extirper les racines des conflits dans le monde.

18. Mon gouvernement réaffirme l'appui entier qu'il donne aux programmes des Nations Unies destinés à étendre la portée de la coopération économique et technique entre Etats Membres.

19. Je vais maintenant parler très brièvement de l'importance de la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Trente-huit membres de l'Organisation de l'unité africaine sont également Membres — et Membres actifs — des Nations Unies. Le succès de l'OUA aura un effet positif sur les Nations Unies; son échec pourrait avoir des conséquences tragiques pour la paix du monde. Il faut donc que ces deux organisations coopèrent étroitement. De ce point de vue, mon gouvernement a été heureux que le Secrétaire général des Nations Unies soit venu à la quatrième conférence au sommet de l'OUA à Kinshasa, session la plus fructueuse jus-

qu'ici. Le monde ne peut plus oublier le continent africain; de son côté, l'Afrique, luttant pour l'unité et le progrès économique, doit prendre conscience de ce qui se passe en dehors de son continent et en tenir compte, afin que puissent être favorisés l'unité et le progrès économique dans la paix entre les nations. Il est aussi important que l'Afrique appuie les Nations Unies que de voir cette organisation mondiale soutenir l'unité de l'Afrique.

20. A propos de l'appui donné par les Nations Unies à l'unité africaine, j'en viens aux problèmes de l'Afrique. Il n'y a rien d'étrange à ce que des conflits et des différends surgissent entre Etats membres de l'OUA. Il y en a au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, au sein de l'Organisation des Etats américains. Il y en a entre les nations socialistes. Dans toute organisation, qu'elle soit régionale ou internationale, il y a autant de problèmes qu'il y a de membres, sinon davantage. Les dirigeants africains s'attaquent à ces problèmes avec sincérité, avec franchise, avec toute leur bonne foi. Il peut y avoir des dissidents sur certaines questions, mais nous sommes unanimes dans notre désir d'unité, en présence de problèmes immenses d'ordre économique, social et politique. Nous réussissons.

21. Mais entre nous et cette victoire de l'unité se dresse le problème du racisme, du colonialisme, du règne de la minorité fasciste dans le sud de l'Afrique. Il y a, au sud du Zambèse, une région dans laquelle se sont retranchées la discrimination raciale, l'exploitation, l'oppression de la majorité par la minorité. En Rhodésie, en Afrique du Sud, au Sud-Ouest africain, en Angola et au Mozambique, les minorités blanches ont pu défier impunément l'opinion mondiale. Elles ont violé et continuent de violer les principes les plus élémentaires de la démocratie, de la liberté et des autres droits inscrits dans la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, tous les discours prononcés, tous les appels à l'action, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ont l'air de romans. Il est regrettable que des hommes et des femmes raisonnables, des hommes politiques, des diplomates de carrière, des dirigeants et des experts dans tous les domaines doivent passer leur temps, pendant des années, à discuter d'une situation dont l'évolution leur paraît dangereuse, voire désastreuse, quitte ensuite à ne rien faire pour créer les conditions nécessaires pour assurer la paix et la stabilité par la justice et dans la justice.

22. Les obstacles véritables à la paix en Afrique méridionale, les obstacles à l'installation de gouvernements démocratiques, à l'exercice des droits naturels de quelque 30 millions d'êtres humains dans cette région, on les trouve chez les Etats Membres de notre organisation.

23. Prenons par exemple la Rhodésie, colonie britannique avec laquelle la République de Zambie a une longue frontière commune. En Rhodésie, comme vous le savez, une petite clique parmi 200 000 Blancs a déclaré indépendante cette colonie britannique à seule fin de maintenir l'autorité et la domination des Blancs sur plus de 4 millions de Noirs. Tout le monde sait que la Rhodésie, sous le régime de la minorité rebelle, est un Etat policier, que l'oppression de 4 millions d'habitants y est la politique déclarée de Smith et de

ses collègues, que la démocratie n'y existe que pour les Blancs décidés à suivre une politique de ségrégation, d'oppression politique, de discrimination économique et d'exploitation de la majorité non blanche par la force des armes, avec utilisation de chiens policiers et autres moyens de coercition. Tout le monde sait aussi qu'il existe une alliance impie entre Lisbonne, Pretoria et Salis'bury aux fins d'assurer le soutien militaire et l'appui de toute nature nécessaires pour maintenir au pouvoir la minorité blanche dans le sud de l'Afrique. Les immenses souffrances, les humiliations des Africains ne sauraient se décrire; de temps à autre, on en parle, ici et ailleurs, dans des instances internationales. Le fait que les rebelles de Rhodésie continuent de jouir de leur prétendue indépendance, contrairement aux idéaux et aux principes de la Charte, constitue un défi aux Nations Unies. Si 4 millions d'humains demeurent privés de voix, sont arrêtés, détenus, jetés en prison, torturés, assassinés par des hommes qui se disent civilisés et chrétiens, la pleine responsabilité en incombe au Gouvernement travailliste britannique, car la Rhodésie demeure colonie britannique. C'est en tout cas ce qu'affirme le Gouvernement britannique.

24. Le régime Smith n'a nullement caché au Gouvernement britannique ce qu'il se propose de faire, non plus que sa ferme intention de subjuguier la majorité, à jamais si possible. Malgré la pleine connaissance que possède le Gouvernement britannique du sort des Africains, il n'a rien fait, il a même refusé de prendre les mesures efficaces que lui imposent ses obligations aux termes de la Charte.

25. Le Gouvernement britannique n'a pas échoué dans ses efforts pour faire tomber le régime Smith; en fait, il a refusé de faire ces efforts, imposant ainsi des souffrances considérables à des millions d'humains qui vivent dans le sud de l'Afrique. Toute l'action du Gouvernement britannique, depuis le mois de novembre 1965, a consisté à faire semblant, pour la galerie, simplement pour gagner du temps à l'intention de Smith et de Vorster. Le travail de base est maintenant achevé et M. Wilson vient d'annoncer que la politique britannique n'avait pas réussi à faire tomber le régime Smith. Dans l'intervalle, son secrétaire d'Etat aux affaires étrangères s'est immédiatement empressé, devant l'Assemblée générale, de déplorer la courageuse décision prise par 4 millions d'habitants zimbabwe d'avoir recours aux armes dans la lutte pour leur liberté et leurs droits naturels qu'il est du devoir du Gouvernement britannique de rétablir. Au lieu de condamner l'assistance militaire de l'Afrique du Sud au rebelle Smith, le Gouvernement britannique s'est joint au régime minoritaire pour qualifier de "terroristes" les Africains qui combattent pour leur liberté, et cependant ces malheureux ont consenti le sacrifice le plus grand, le sacrifice de leur sang et de leur vie, pour assurer une solution juste et garantir à la majorité silencieuse les conditions d'une vie plus digne et plus décente dans la liberté et l'indépendance.

26. Il a fallu près de deux ans au Gouvernement britannique pour comprendre toute la folie de sa politique. On lui avait conseillé d'écraser la rébellion par la force immédiatement après la proclamation unilatérale d'indépendance; il a refusé et il continue à

refuser de le faire. Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni vous l'a répété la semaine dernière [1567<sup>ème</sup> séance]. Le Royaume-Uni a essayé les sanctions volontaires associées à la persuasion: il a échoué. Il a accepté à contre-cœur les sanctions obligatoires sélectives avec l'appui des Nations Unies; elles ont échoué lamentablement.

27. Le récent aveu par M. Wilson que sa politique rhodésienne a échoué équivaut à une capitulation. Si les Britanniques n'arrivent pas à abattre le régime Smith, que reste-t-il à faire? Nous croyons comprendre que ce seront alors des négociations; on nous dit aussi que la base de ces négociations est la "Constitution du Tiger". Si Smith a rejeté, en décembre 1966 les dispositions de l'"Accord du Tiger"<sup>1/</sup> — accord qui est l'un des documents les plus iniques dans l'histoire coloniale du Royaume-Uni —, la base de nouvelles négociations acceptables pour Smith et l'accord qui pourrait être conclu, maintenant ou plus tard, équivaudront à légaliser le régime rebelle au nom d'un "règlement négocié". C'est là le "règlement honorable" qui est depuis longtemps le leitmotiv britannique. Il n'a en fait rien d'honorable et ce n'est pas non plus un règlement. En réalité, c'est un abandon par le Royaume-Uni de 4 millions d'humains au pouvoir d'hommes autoritaires, ivres de puissance, qui constituent une minorité.

28. Permettez-moi de souligner que mon gouvernement croit qu'il ne peut y avoir de paix en Rhodésie et d'honneur pour le Royaume-Uni dans un règlement qui va plus loin même que les dispositions du Tiger. L'Accord du Tiger lui-même symbolise, de la part du Gouvernement britannique, un manquement à sa parole, une trahison des intérêts de la majorité en faveur d'une bande de racistes déments pour lesquels les droits de l'homme ne veulent rien dire, chez lesquels ils n'ont pas de place, sauf s'il s'agit de la sécurité des seuls blancs.

29. Le Secrétaire britannique aux affaires étrangères, dans son discours, a dit que son pays est fier de ce qu'il a fait en matière de décolonisation, en donnant l'indépendance à 750 millions d'êtres humains. J'affirme que le colonialisme et l'esclavage sont parmi les pires stigmates de l'histoire humaine; ils laisseront l'une des cicatrices les plus profondes dans la communauté internationale. Il est suffisamment honteux que nous ayons eu à lutter pour arracher au Royaume-Uni la liberté et l'indépendance, tandis que ses citoyens jouissent chez eux de la liberté tout en opprimant d'autres hommes à l'étranger. Que le Royaume-Uni, qui a accepté les principes de la Charte, fasse de folles promesses d'agir en Rhodésie, sans jamais rien faire, voilà la tragédie de notre temps.

30. Dans l'attaque qu'il a lancée contre le Comité des Vingt-Quatre, qu'avec le Cycle d'études international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme<sup>2/</sup> nous avons eu récemment le plaisir d'accueillir, M. Brown a donné un conseil à l'Assemblée générale sur la formule d'octroi de l'indépen-

<sup>1/</sup> Contenu dans des propositions faites à la suite d'une rencontre entre le Premier Ministre du Royaume-Uni et M. Ian Smith à bord du H.M.S. Tiger du 2 au 4 décembre 1966. Ces propositions furent acceptées par le Gouvernement du Royaume-Uni, mais rejetées le 5 décembre 1966 par le régime rhodésien.

<sup>2/</sup> Tenu à Kitwe (Zambie) du 25 juillet au 4 août 1967.

dance. Parlant de "ces graves problèmes", comme il les a qualifiés, M. Brown a dit que nous devons tous poser deux questions: la première est de savoir ce qui est le mieux pour la population; la seconde est: que désire la population?

31. Je demande au Gouvernement britannique, en toute équité et honnêteté, de répondre à ces questions exactement comme le conseillait M. Brown récemment non point à l'égard de Gibraltar ou des Antilles seulement, mais aussi en ce qui concerne la Rhodésie. Si la formule est bonne pour Gibraltar, elle l'est également pour la Rhodésie. La majorité, en Rhodésie comme à Gibraltar, entend choisir ses propres chefs et façonner son propre avenir. Je suppose que le seul problème, c'est qu'en Rhodésie le Gouvernement britannique doit définir de quelle population il s'agit.

32. Ce qui est le mieux, pour le peuple de la Rhodésie, ce n'est pas la Constitution du Tiger, ni des accommodements à cette constitution en faveur de Smith; ce n'est pas la promesse d'indépendance "à la longue", quoique cela puisse signifier en terme d'années; ce ne sont pas des garanties, dépourvues de sens, que le pouvoir sera confié à la majorité. Ce qui est mieux, pour le peuple de la Rhodésie, c'est ce qui est le mieux pour le peuple britannique: un gouvernement démocratique, un gouvernement qu'il aura choisi librement et sans restriction, un gouvernement qui protégera les intérêts du peuple rhodésien, favorisera et augmentera son bien-être, sans discrimination ni autres obstacles constitutionnels.

33. Quant à ce que veut le peuple, c'est simple. Il ne veut pas être gouverné par la minorité, il déteste les traitements inhumains et humiliants, les chiens policiers, les gaz lacrimogènes et autres armes de coercition et d'oppression. Il veut que la rébellion prenne fin et que le traître Smith et ses collègues soient envoyés à la potence à la place des quelque 70 innocents qui attendent d'être exécutés pour avoir tenté de faire ce que devait faire le Royaume-Uni.

34. Comme vous et moi, il veut la liberté et le rétablissement des droits de l'homme, tels qu'ils ont été définis dans la Charte des Nations Unies. Comme vous et moi, il veut la paix par la justice, tandis qu'il poursuit ses objectifs individuels et nationaux. Comme vous et moi, il veut pouvoir participer pleinement au progrès de sa terre natale et à l'élaboration de son avenir. Comme vous et moi, il est décidé à préparer pour ses enfants un avenir meilleur dans le progrès. Comme pour chacun en ce monde, son but est le progrès économique. Comme vous et moi, il veut faire entendre sa voix en Rhodésie, dans l'Organisation de l'unité africaine et aux Nations Unies.

35. Les 4 millions de Rhodésiens méritent d'être entendus et l'ont montré nettement par leurs actes. Ils ont attendu deux ans que le Royaume-Uni les rétablisse dans leurs droits. Pendant deux ans, le Royaume-Uni n'a pas semblé décidé à le faire. Ils ne vont pas demeurer inactifs plus longtemps; ils n'attendront pas que le Royaume-Uni les libère. Le Royaume-Uni et ses sympathisants auront beau faire appel à la patience, aucun "calmant" politique n'affaiblira leur volonté de combattre pour la liberté et l'indépendance. Ils vaincront.

36. A présent, les jeux sont faits pour le Royaume-Uni en Rhodésie. Il doit choisir entre la majorité africaine, la démocratie et la Charte des Nations Unies, d'une part, et l'oppression des autorités minoritaires, d'autre part. Que l'on sache bien qu'avec l'intervention militaire de l'Afrique du Sud et l'aide persistante du Portugal, du côté des rebelles, le Gouvernement britannique ne peut se retirer de la Rhodésie dans la paix et l'honneur. Le Royaume-Uni et les Nations Unies elles-mêmes ne peuvent résoudre et ne résoudront le problème rhodésien par de simples déclarations que l'on ne connaît que trop, mais par des actes. Nous avons dépassé le stade des déclarations et des promesses. Nous sommes à l'heure de l'action. Les rebelles rhodésiens ont agi, l'Afrique du Sud et le Portugal ont agi, les combattants de la liberté ont agi. Seul le Royaume-Uni, ce prétendu défenseur de la liberté, s'est récusé. Il s'efforce maintenant de dissuader et d'empêcher tous les autres d'agir, à l'exception de l'Afrique du Sud et du Portugal. Le Gouvernement britannique a condamné les combattants de la liberté et leurs sympathisants au Zimbabwe, et ceux-ci n'ont maintenant d'autre possibilité que de se charger eux-mêmes de libérer la mère patrie de la domination étrangère et d'allumer le flambeau de la liberté et de la justice dans les ténèbres du racisme au sud du Zambèse.

37. L'expérience qu'a connue mon gouvernement avec le Gouvernement travailliste britannique depuis la saisie illégale de l'indépendance par la clique de Smith et, quelques mois auparavant, au cours de toutes nos discussions, de notre correspondance, des promesses données et violées, nous mène à conclure que la politique du Royaume britannique en Rhodésie est mensongère, trompeuse et malhonnête. Elle est désastreuse. Mon gouvernement a déclaré ailleurs — et j'entends le répéter devant cette assemblée — que si même la déclaration unilatérale d'indépendance n'était pas voulue par le Gouvernement britannique, ce gouvernement a maintenant l'intention de légitimer cet acte illégal par un tour de passe-passe qualifié de "règlement négocié". Je veux répéter ce que j'ai déjà dit auparavant, c'est qu'une telle solution — si solution il y a — ne serait ni honorable ni un règlement. Ce serait une invitation à la terreur, à la souffrance et à la mort, dont il est difficile d'imaginer les conséquences et de les limiter, mais qui serait certainement regrettable pour cette organisation mondiale.

38. M. Brown a récemment dit:

"L'Anglais moyen est surpris, et même froissé, lorsqu'il voit que l'on s'en prend à notre attitude envers les grands problèmes de la liberté et de l'indépendance." [1567ème séance, par. 74.]

Le peuple britannique doit être froissé parce que mon gouvernement a mis le Royaume-Uni dans une situation telle qu'il est tourné en ridicule et attaqué. La politique de ce gouvernement à l'égard de la Rhodésie et de l'Afrique méridionale est incompatible avec les principes de liberté, d'indépendance et de gouvernement démocratique tels que les Anglais les conçoivent par tradition.

39. Le peuple britannique doit être surpris de ce que son gouvernement le berne depuis deux ans quant

à sa politique envers la Rhodésie. Mon gouvernement pense, avec beaucoup d'Anglais sincères, que la politique du gouvernement travailliste a été marquée par la duplicité et la contradiction. Les Anglais ont le droit d'être étonnés.

40. Les Nations Unies doivent maintenant agir pour sauver la situation avant que la crise ne se transforme en un conflit plus étendu. Le peuple que l'Angleterre a déçu est prêt à prendre les armes, à se dresser contre les rebelles et à faire le travail qui incombait au Gouvernement britannique. L'obstacle immédiat est le régime minoritaire de Vorster. La présence continue de forces de sécurité de l'Afrique du Sud dans la colonie britannique rebelle est paradoxale. La protestation diplomatique du Gouvernement britannique n'a nullement intimidé l'Afrique du Sud.

41. Le fait que le Royaume-Uni se soit borné à protester auprès de l'Afrique du Sud pour son intervention militaire dans la colonie, tout en condamnant en même temps les combattants de la liberté, est la plus belle histoire de l'année. Le fait que le régime de Vorster ait dit au Royaume-Uni, de la façon la plus nette, que l'Afrique du Sud agira partout où elle n'en sera pas empêchée, qu'elle ne tolérera pas que la Grande-Bretagne lui dicte quoi que ce soit quant à la présence de ses forces de sécurité en Rhodésie, où elles resteront aussi longtemps que ce sera nécessaire, et le fait que la Grande-Bretagne n'ait rien fait pour les contraindre à partir, tout cela équivaut à une abdication par la Grande-Bretagne de ses responsabilités envers les 4 millions de Rhodésiens. Les forces de sécurité sud-africaines sont encore aujourd'hui en Rhodésie. Si ce n'est pas là un acte de connivence avec les régimes minoritaires, qu'est-ce que c'est?

42. Deux obstacles se dressent entre la paix et la liberté dans la justice et le peuple du Zimbabwe. Ce sont le Gouvernement britannique et le régime Vorster. J'ai parlé longuement de la politique britannique de mensonges et de duplicité. J'espère avoir prouvé aussi qu'il est nécessaire que les Nations Unies agissent d'urgence, puisque le Royaume-Uni a essayé d'enfouir le problème dans le cimetière d'autres résolutions relatives à l'Afrique méridionale.

43. D'autre part, l'Afrique du Sud a un régime minoritaire qui représente les intérêts égoïstes de 3 millions de Blancs à l'exclusion de ceux de 12 millions d'autres êtres humains. La représentation de ce régime en cette assemblée n'est qu'un accident de l'histoire. C'est une dérision pour la Charte des Nations Unies. Le statut de gouvernement minoritaire de ce régime, sa politique d'oppression fondée sur la race et la couleur, sa violation des droits de l'homme et de tout ce que représente la Charte, disqualifient complètement les soi-disant représentants de l'Afrique du Sud. La politique du Gouvernement sud-africain, les méthodes qu'il pratique — combinaison de nazisme, d'apartheid, de militarisme et d'esprit d'aventure — constituent un acte d'agression contre 12 millions de Sud-Africains qui méritent d'être entendus; c'est un acte d'agression contre l'humanité. L'intervention militaire en Rhodésie contre les Africains est particulièrement dangereuse; c'est un défi à l'Afrique et aux Nations Unies.

*Le Président reprend la présidence.*

44. La solution consisterait en un changement d'attitude de la part des grandes puissances, en particulier de celles de l'Ouest. Si l'on veut réduire la tension, si l'on veut éviter un conflit racial afin que toutes les races du monde puissent vivre dans la paix, en partageant les bienfaits de la nature, alors le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la France, le Canada, l'Allemagne de l'Ouest et autres nations similaires, ainsi que nous, les Membres africains de cette organisation, devons réexaminer notre politique envers l'Afrique du Sud et envers les droits de l'homme. Nous estimons qu'il est plus honorable, pour ces pays occidentaux, qui exercent une influence sur l'Afrique du Sud, d'aider les 12 millions à parcourir la route de l'émancipation que d'apaiser les 3 millions. Nous croyons qu'il est du devoir de l'Afrique indépendante d'aider d'autres Africains en Afrique méridionale à se libérer, tout comme nous l'avons fait nous-mêmes.

45. Les obstacles réels à la solution de la question sud-africaine sont constitués tout d'abord par le capitalisme occidental, ensuite par la politique de puissance et des considérations stratégiques qui n'ont rien à voir avec l'Afrique du Sud; en troisième lieu, par les intérêts financiers et économiques égoïstes de ceux qui sont appelés à participer à la création des conditions nécessaires à la paix, à la stabilité, à la justice et à la liberté.

46. L'Afrique du Sud n'évoluera pas d'elle-même. Sa diplomatie nouvelle est destinée de propos délibéré à berner l'Afrique indépendante. Si le régime Vorster ne respecte pas les Noirs de l'Afrique du Sud, il ne peut respecter ceux qui vivent en dehors des frontières de ce pays. A l'heure actuelle, l'Afrique du Sud aide le régime Smith à tuer les Africains en Rhodésie afin de maintenir la domination de la minorité dans la région.

47. Mon gouvernement a accueilli avec plaisir la formation du Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain. En tant que membre de ce conseil, la Zambie fera tout son possible, dans la limite de ses ressources, pour honorer ses obligations envers les Nations Unies et envers la population du Sud-Ouest africain.

48. La seule pierre d'achoppement à la réalisation de notre noble tâche, qui consiste à diriger les hommes du Sud-Ouest africain sur la route de la libre détermination et de l'indépendance, est le régime minoritaire de Pretoria. Des mesures d'apaisement ne modifieront pas les prétentions de ce régime sur le Sud-Ouest africain, qu'il souhaite intégrer à l'Afrique du Sud. Une fois de plus, il ne s'agit pas de faire de la polémique, mais d'agir. Nous devons appliquer sans retard la résolution de l'an dernier [2148 (XXI)]. Il appartient aux grandes puissances, surtout aux puissances occidentales qui ont quelque influence sur ce régime intransigeant, de donner l'exemple en éliminant l'administration sud-africaine du Sud-Ouest africain.

49. A l'ouest et à l'est de la Zambie se trouvent des territoires sous administration coloniale portugaise. J'ai déjà qualifié le colonialisme de stigmite et de profonde cicatrice dans l'histoire des hommes. Le Portugal est Membre des Nations Unies; il a cependant défié impunément les résolutions de cette orga-

nisation mondiale. Ceux d'entre nous qui, en un moment ou en un autre, furent des combattants de la liberté, connaissent bien les sacrifices que consentent les populations de l'Angola et du Mozambique pour conquérir la liberté et l'indépendance. Il n'est que juste que cette organisation mondiale leur apporte toute l'aide possible. Elles méritent d'être libres, comme vous et moi.

50. La rébellion en Rhodésie, la politique britannique qui protège ce régime, l'apartheid en Afrique du Sud, l'annexion du Sud-Ouest africain et le colonialisme créent à eux tous une situation fort grave et dangereusement explosive pour les Nations Unies. Tel est le problème que pose l'Afrique méridionale.

51. L'Afrique méridionale pose un défi pour l'Occident, parce que, à la suite d'une association historique, les dirigeants de ce groupe de nations ont des intérêts financiers, commerciaux, économiques et même militaires dans la région. Ce groupe de nations peut exercer une influence, bonne ou mauvaise, sur la politique du régime Vorster.

52. L'Afrique méridionale pose un défi à l'Afrique indépendante, qui a pour politique déclarée la libération totale du continent et l'unité finale de l'Afrique grâce à la coopération et aux rouages de l'Organisation de l'unité africaine. Nous autres Africains avons l'obligation d'assumer ce rôle. L'existence de régimes minoritaires au sud du Zambèse est incompatible avec nos objectifs.

53. L'Afrique méridionale pose un défi au monde, et aux Nations Unies en particulier. L'ensemble de la politique et des lois inhumaines du Gouvernement de l'Afrique du Sud, de ses pratiques et de ses objectifs, est la négation des principes et des idéaux de l'Organisation mondiale. Ils sont entièrement incompatibles avec l'objectif d'établir cet ordre mondial valable qu'envisage la Charte des Nations Unies. Les Etats Membres se trouvent devant un choix très limité en cette matière des droits de l'homme; c'est une question de vie ou de mort pour quelque 30 millions d'hommes. Ou bien nous renonçons à la Charte des Nations Unies en faveur des gouvernements minoritaires et nous persistons à régler les différends selon deux poids et deux mesures — comme pour Gibraltar et la Rhodésie dans le cas du Royaume-Uni — ou bien nous réaffirmons notre attachement aux idéaux et aux principes de la Charte dans leur totalité et nous agissons en conséquence. Telle est l'épreuve à laquelle nous sommes soumis en cette année 1967.

54. L'Afrique méridionale pose un défi tout particulier à la Zambie et à sa doctrine d'humanisme. Notre attitude humaine envers le développement politique et économique, notre conception du développement social et culturel, notre attitude envers la religion et notre politique de non-racisme sont toutes incompatibles avec la discrimination raciale, et les pratiques antidémocratiques dans les régions qui en Afrique méridionale sont sous l'autorité de minorités. Les bases de notre nation sont solidement assises sur l'importance que nous attachons à chacun d'entre nous dans la nation, et dans chaque élément de notre communauté. Nous ne permettrons pas que les préjugés et le fanatisme racial viennent détruire cet édifice même que la société internationale s'efforce d'ériger.

55. Vous comprendrez pourquoi le peuple zambien ressent une émotion et une colère aussi fortes. Notre peuple et son gouvernement se sont heurtés pendant près de deux ans à des difficultés considérables. Cela ne nous a pourtant pas empêchés de faire tout notre possible pour combattre et éliminer l'injustice.

56. Que pouvons-nous faire pour nous préparer à l'Année internationale des droits de l'homme en 1968? Que peut-on faire, en tant qu'homme et en tant que représentant d'un gouvernement qui croit à la liberté de l'homme — de tous les hommes, femmes et enfants, sans distinction de race, de nationalité ou de couleur? En particulier, qu'est-ce que chacun de nous peut faire pour les millions d'hommes qui vivent en Afrique méridionale?

57. Au Gouvernement britannique, je répéterai l'appel de mon président: montrez-nous à qui vous êtes disposés à confier la direction et la responsabilité du bien-être de 4 millions d'hommes, à qui vous voulez confier la responsabilité de façonner le destin de 4 millions d'êtres humains? A quel homme vous voulez confier la responsabilité de façonner le destin non seulement de 200 000 êtres humains, qui semblent être actuellement les seuls qui comptent, mais de tous les êtres humains. Votre choix montrera votre attitude envers les droits de l'homme.

58. En ce qui nous concerne, en Zambie, lorsque nous avons obtenu notre indépendance, nous avons promis de soutenir fermement ceux qui luttent pour se libérer de la domination d'une minorité et de l'oppression. Nous continuerons de le faire au sein de l'Organisation de l'unité africaine et aux Nations Unies. En tant que pays dont l'indépendance et la qualité de nation sont le fruit d'une lutte, en tant que nation décidée à honorer ses obligations découlant de notre qualité de Membre des Nations Unies, nous accorderons toute l'aide possible aux milliers de réfugiés politiques venus de régions placées sous l'autorité de minorités. Grâce au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous pouvons nous acquitter de nos obligations avec une plus grande compétence. En fait, les réfugiés qui le souhaitent ont, en Zambie, la possibilité de faire des études techniques à l'Ecole internationale pour les réfugiés. Il existe en outre des installations dans lesquelles les réfugiés peuvent vivre dans la paix, la tranquillité et la liberté.

59. En conclusion, je dirai que la question de la Rhodésie et de l'Afrique méridionale en général est affaire de conscience, de principes et de convictions morales. Dans des questions de ce genre, ni notre situation géographique en tant que pays sans littoral et voisin de ces régions iniques, ni notre pauvreté, ni notre indépendance toute neuve, ni aucun autre facteur lié à notre statut de nation en voie de développement ne nous empêcheront jamais de combattre ces fléaux que sont l'oppression raciale, le colonialisme et l'apartheid.

60. Dans les questions de principe, nous ne le céderons à personne; nous ne nous inclinerons devant aucune nation. Nous lutterons avec les autres nations éprises de paix et de liberté pour donner son honneur à l'humanité. Cet honneur réside dans une paix véritable, non pas une paix imposée par toutes sortes de moyens de coercition, mais une paix qui a ses racines dans le cœur des hommes, des femmes et des enfants;

cet honneur réside dans la liberté et la justice, c'est-à-dire dans l'exercice entier et sans entrave des droits naturels qui nous reviennent, à vous et à moi, et à tous ceux qui vivent sur cette terre. Les serments et les déclarations ne suffiront pas à atteindre les objectifs des Nations Unies en Afrique méridionale; seuls des actes le permettront.

61. Les droits de l'homme ne peuvent pas faire l'objet de négociations. Ils ne pouvaient l'être ni au cours de la première guerre mondiale ni au cours de la seconde. Ils ne peuvent pas l'être en Rhodésie et dans les autres territoires de l'Afrique méridionale. Les Nations Unies doivent prendre les mesures appropriées pour arrêter le conflit qui a commencé. Il peut, pour l'instant, sembler peu important, mais si rien n'est fait, il sera trop tard, un jour, pour éviter une plus grande catastrophe. Ce qu'il faut, c'est non pas des mesures pour arrêter une guerre, mais des mesures pour l'éviter. L'heure de l'action a sonné en Afrique méridionale. Il serait dangereux que les Nations Unies attendent d'autres signaux d'alarme, car tout retard peut signifier pour le monde de grandes effusions de sang et la perte de biens considérables.

62. C'est en Afrique méridionale qu'il faut chercher la clef de l'unité du continent africain. C'est en Afrique méridionale que sont mises véritablement à l'épreuve la compréhension internationale et la coopération par-delà les barrières raciales. L'avenir de l'humanité dépend presque entièrement de l'évolution des relations entre hommes de toutes races et de toutes couleurs. Les régimes minoritaires secrètent un dangereux virus qui peut infecter tout l'organisme politique des Nations Unies. Cela, il faut l'empêcher, et ce virus doit être impitoyablement détruit. C'est votre tâche comme c'est la mienne. Agissons!

63. M. JONSSON (Islande) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter, au nom de la délégation islandaise, mes sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale pour cette vingt-deuxième session.

64. Mon gouvernement se félicite de cette première élection d'un représentant d'un des pays socialistes de l'Europe orientale à ces hautes fonctions. C'est, pensons-nous, la confirmation d'une détente graduelle et encourageante entre l'Est et l'Ouest, et cette situation contribuera, nous l'espérons, à une coopération et une entente toujours plus étroites entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents.

65. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Pazhwak, de l'Afghanistan, pour la compétence et la dignité avec lesquelles il a dirigé les délibérations de cette assemblée au cours de trois sessions difficiles.

66. Notre organisation s'est efforcée courageusement d'être à la hauteur des objectifs inscrits dans sa charte. Il faut reconnaître toutefois qu'elle n'y a pas toujours réussi; mais lorsqu'elle a échoué, ce n'était certes pas par manque de bonne volonté ou pour n'avoir pas fait des efforts soutenus sur le plan le plus élevé de la diplomatie internationale. C'est ailleurs qu'il faut en chercher les raisons. L'une d'elles, c'est que trop souvent — bien trop souvent — les nations ne parviennent pas à se mettre d'accord

sur la manière de résoudre les problèmes d'importance internationale. Le passé historique, l'orgueil national, le chauvinisme et les antagonismes anciens: voilà les éléments qui empêchent les parties à un différend d'arriver, à la table de conférence et dans un esprit de conciliation, au compromis qui, souvent, offre la seule possibilité d'obtenir un règlement satisfaisant et une solution durable de la question posée.

67. Si nos efforts sont souvent vains, c'est aussi pour la simple raison que les Nations Unies ne peuvent pas faire plus que ce que nos gouvernements sont disposés à faire eux-mêmes. Nous ne savons que trop bien que les Nations Unies n'ont pas pu faire appliquer des résolutions adoptées à une large majorité parce que le pouvoir exécutif manque à cette organisation. J'en veux pour exemple frappant la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée sur la question du Sud-Ouest africain. Une nation restera faible et ne prospérera pas tant que son gouvernement ne possèdera pas le pouvoir exécutif nécessaire. Il en est de même des organisations internationales.

68. A cet égard, je n'ai qu'à évoquer l'histoire de mon propre pays. Chez nous, une république a été établie il y a plus de 1 000 ans, c'est-à-dire en l'an 930. L'Althing, ou Parlement, disposait de pouvoirs judiciaires et législatifs, mais le bras exécutif de l'Etat faisait défaut.

69. Il ne fallut pas attendre longtemps pour qu'apparaissent les défauts de ce système. Les chefs locaux, qui avaient leurs propres forces armées, refusèrent bientôt de se plier à des jugements légalement rendus, pour prendre, en quelque sorte, la loi entre leurs propres mains. Cela était dû au fait que tout pouvoir exécutif central faisait défaut pour imposer l'application des lois du pays. De ce déséquilibre marqué de pouvoir résultèrent des luttes internes et une désintégration graduelle de l'ordre légal. Alors que l'on était au bord de la guerre civile, vers le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, notre nation perdit son indépendance et dut subir la domination étrangère pendant des siècles.

70. On peut admettre sans risque de se tromper que si l'antique Parlement islandais, son code de lois remarquablement moderne et son système judiciaire hautement développé s'étaient accompagnés d'un pouvoir exécutif correspondant et suffisamment fort pour prévenir les luttes internes et pour faire appliquer les décisions de la cour suprême, l'histoire de mon pays aurait pris un autre cours.

71. Si j'ai rappelé ces vieux souvenirs, c'est parce que je pense que les Nations Unies se trouvent, à certains égards, dans la même position fâcheuse que connaissait ma propre nation il y a quelque huit ou neuf siècles. Le Secrétaire général fait des propositions et l'Assemblée générale adopte des résolutions dont la ou les parties intéressées ne tiennent pas le moindre compte dans certains cas bien connus. C'est cette situation qui m'a rappelé l'histoire de mon propre pays.

72. Evidemment, je comprends bien qu'il est préférable de résoudre tous les différends d'un commun accord, et heureusement les Nations Unies ont souvent réussi à conclure de tels accords. Cela ne doit cependant pas nous empêcher de reconnaître l'importance



d'un pouvoir exécutif effectif qui serait confié à cette organisation.

73. Les forces des Nations Unies pour le maintien de la paix ont représenté un pas dans la bonne direction. Ces forces, bien que peu nombreuses et bien qu'opérant avec des compétences bien délimitées, sont cependant parvenues, dans plus d'un cas, à maîtriser la situation et à prévenir un conflit armé. Mais bien que ces forces d'urgence n'aient eu que des dimensions réduites, les fonds ont manqué pour leur entretien. Cela a sapé et sape encore les assises financières des Nations Unies. Il faut sans retard porter remède à cette situation. Mon gouvernement estime que l'expérience des trois dernières années a montré que l'on ne peut pas compter sur des contributions volontaires pour l'entretien et pour les opérations des forces de maintien de la paix, car ces ressources sont précaires. Répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général pour obtenir des contributions volontaires devant permettre de combler le déficit, mon gouvernement, en 1965, a versé aux Nations Unies environ la moitié d'un dollar par habitant de mon pays. D'autres Etats Membres, infiniment plus grands et plus riches que l'Islande, n'ont pas assumé leur part du fardeau, bien que certains d'entre eux aient fait de vagues promesses dans ce sens. Mon gouvernement est donc enclin à croire que la meilleure solution pourrait être d'élaborer un règlement détaillé en vertu duquel tous les Etats Membres des Nations Unies devraient verser des contributions correspondant à leurs moyens. Des propositions ont été formulées en vue d'établir un système de répartition des contributions; ces propositions devraient être étudiées plus à fond et précisées.

74. Bien entendu, une force de maintien de la paix des Nations Unies ne peut pas régler tous les conflits qui surgissent, notamment lorsque les grandes puissances s'affrontent sur des questions importantes. Mais, cette force s'est révélée capable de faire face à des incidents secondaires et elle peut jouer un rôle vital lorsqu'il s'agit de prévenir l'ouverture d'hostilités.

75. Un conflit majeur qui s'est avéré dépasser les moyens dont les Nations Unies disposent pour l'arrêter est la guerre du Viet-Nam. Cette guerre se prolonge sous des formes diverses depuis plus de 20 années; malheureusement, il n'est guère possible de prévoir une cessation des hostilités dans le proche avenir. Cette situation tragique a été longuement discutée au cours des débats généraux de cette assemblée, une année après l'autre, sans aboutir à aucun résultat concret. Entre-temps, la liste des pertes semble interminable; des soldats et des civils, des femmes et des enfants, de part et d'autre, sont tués ou mutilés. Le gaspillage matériel est énorme; la base même de l'existence du peuple vietnamien est progressivement détruite. Les combats se poursuivent avec une fureur toujours croissante, malgré le fait que chacun — en fait, même les adversaires — semble convenir ou du moins avouer qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. Tout le monde reconnaît qu'il faut trouver une méthode susceptible de faire passer le conflit du champ de bataille à la table de conférence, de manière à assurer un règlement politique. Pourtant, de nombreuses ouvertures de paix et de

nombreux appels à la réduction ou à la cessation des hostilités ou bien n'ont pas été entendus, ou bien n'ont guère eu de succès. Le Secrétaire général a présenté, il y a longtemps déjà, des propositions constructives qui auraient pu constituer une base véritable pour l'arrêt des hostilités et l'ouverture de négociations de paix. D'autres propositions, semblables ou différentes, ont été présentées par plusieurs Etats Membres. Il semble que l'une quelconque de ces propositions, sinon toutes, aurait pu servir de base satisfaisante à un commencement d'entretiens autour d'une table de conférence, à un commencement de discussions sur un cessez-le-feu et un règlement pacifique, s'il avait été possible de surmonter ce sentiment de méfiance mutuelle dont font preuve les belligérants.

76. A maintes reprises, le Gouvernement des Etats-Unis a déclaré qu'il était prêt à s'asseoir à la table de la conférence et à réduire les opérations militaires pour faciliter la conversation, à condition que le gouvernement de Hanoi fasse un mouvement dans le même sens ou donne un indice quelconque de sa disposition à engager des entretiens de paix. Mais le gouvernement de Hanoi n'a donné aucune assurance et n'a fait aucun geste de conciliation qui ait été jugé satisfaisant par le Gouvernement des Etats-Unis.

77. Mon gouvernement demande à toutes les parties au conflit d'abandonner leur attitude de méfiance, de faire un effort nouveau, de faire un pas de plus afin de convaincre l'autre partie de leur bonne foi et de leur désir sincère de mettre fin à la guerre et de conclure la paix. Il faut néanmoins examiner toutes les possibilités, si faibles soient-elles, de rechercher une paix durable au Viet-Nam.

78. Une personne, dont le dévouement sincère à la cause de la paix doit être pour nous tous une source d'inspiration, est notre éminent Secrétaire général, U Thant. Je saisis cette occasion pour lui dire toute la confiance, l'appréciation et les remerciements de mon gouvernement. Nous devons tous beaucoup à U Thant pour les efforts inlassables qu'il a accomplis pour soutenir les idéaux des Nations Unies.

79. Un autre conflit majeur dont les répercussions sont très graves est la guerre de l'été dernier entre les Etats arabes et Israël. Ici, l'existence des Nations Unies s'est révélée d'une importance décisive en ce qui concerne l'établissement d'un cessez-le-feu acceptable de part et d'autre. Cependant, cette crise n'est pas terminée et un état de guerre subsiste encore dans cette région.

80. Il faut maintenant mettre fin à l'état de belligérance. Nous devons tous coopérer pour créer un climat qui permette à Israël et aux pays arabes de parvenir à un règlement et de faire disparaître les causes de guerre. De l'avis de mon gouvernement, un règlement de cette nature doit comporter les éléments suivants: en premier lieu, la reconnaissance de l'Etat d'Israël et de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de toutes les nations de la région, en même temps que la cessation de toute prétention qu'il existe un état de belligérance. En deuxième lieu, le respect et la garantie des droits de toutes les nations au passage inoffensif dans les voies maritimes internationales. En troisième lieu, une solution juste

et équitable du problème des réfugiés. La résolution 2252 (ES-V) de l'Assemblée générale au sujet de l'assistance humanitaire, dont ma délégation était coauteur, a dûment souligné qu'il est d'une importance suprême de remédier au sort des réfugiés. En quatrième lieu, des dispositions qui tiendront compte des droits et des intérêts des trois grandes religions à Jérusalem. Le cinquième et dernier élément serait le retrait des forces israéliennes. Mon gouvernement n'approuve pas les acquisitions territoriales obtenues par la force armée; mais sur cette question d'importance vitale, je suis d'accord avec le Ministre des affaires étrangères du Canada, selon qui un retrait quelconque doit être rattaché aux autres questions essentielles en jeu [1569<sup>ème</sup> séance].

81. Par conséquent, mon gouvernement a adopté l'attitude suivant laquelle tous les points que je viens d'énumérer doivent être liés les uns aux autres dans le règlement définitif de paix si nous voulons qu'une paix durable s'instaure dans cette région troublée. Je tiens à souligner que les négociations de paix doivent, avant tout, avoir lieu directement entre les belligérants, sans exclure la possibilité qu'elles aient lieu sous les auspices des Nations Unies ou d'un autre organe neutre.

82. Le troisième problème important dont est saisie la session actuelle de l'Assemblée générale a trait au Sud-Ouest africain — problème longuement débattu au cours de la vingt et unième session et de la cinquième session extraordinaire, mais qui reste toujours sans solution. L'assujettissement par l'Afrique du Sud de la population autochtone de ce pays ne fait plus aucun doute; les réalités de la situation sont bien connues.

83. Depuis longtemps, mon gouvernement a la conviction que la politique d'apartheid est à la fois étrangère et odieuse à la grande majorité de la communauté mondiale et qu'elle est contraire aux idéaux de la Charte des Nations Unies.

84. A la presque unanimité, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 2145 (XXI), a mis fin au mandat en vertu duquel l'Afrique du Sud administrait le territoire. Mon gouvernement a voté pour cette résolution bien que, à notre avis, l'Assemblée générale eût pu, de façon plus efficace, demander à la Cour internationale de Justice de se prononcer sur le point de savoir si l'Afrique du Sud est déchue de son mandat. Je n'ai aucun doute sur ce qu'aurait été l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Quoiqu'il en soit, l'Assemblée générale a elle-même mis fin au mandat.

85. Si l'Afrique du Sud continue de faire la sourde oreille aux décisions légales de cette assemblée, les Nations Unies devront promulguer ces décisions d'une façon nouvelle et plus efficace.

86. La question du désarmement est traitée à Genève depuis bon nombre d'années, sans grand succès, au sein de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Maintenant nous pouvons enfin saluer un véritable pas en avant dans le dépôt d'un texte identique, par les Etats-Unis d'Amérique et par l'Union soviétique, de projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

87. Mon pays, l'Islande, depuis des siècles, n'a pas d'armée. Nous avons donc toutes les raisons d'accueillir avec satisfaction tous les efforts qui visent au désarmement, et en particulier à la réduction et à la limitation des armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous réjouissons à la perspective d'un contrôle international efficace établi en application d'un traité de non-prolifération. Un tel instrument constituerait un jalon important sur la voie d'une véritable coopération internationale.

88. L'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies est débattue en cette assemblée depuis plusieurs années. Mon gouvernement n'a pas appuyé, et n'appuiera pas, une résolution qui demanderait à la fois l'admission de la République populaire de Chine et l'expulsion de la République de Chine. Cela ne signifie pas, cependant, que nous nous opposions à l'admission de la République populaire de Chine. Au contraire, nous sommes parfaitement conscients des dangers que présente l'état de choses actuel, qui est artificiel, c'est-à-dire qu'un pays où vit un cinquième de la population du monde demeure en dehors de cette organisation et semble s'isoler de plus en plus de la communauté mondiale. Nous avons donc appuyé, l'an dernier, un projet de résolution déposé par l'Italie et d'autres Etats, qui visait à créer un comité chargé d'essayer de mettre au point des propositions quant aux moyens éventuels de faire entrer la République populaire de Chine aux Nations Unies sans affecter la présence parmi nous de la République de Chine. Nous continuerons d'appuyer tous efforts visant à examiner plus avant cette possibilité.

89. Dans mon intervention au cours du débat général à la dernière Assemblée générale [1430<sup>ème</sup> séance], j'ai attiré l'attention sur le rôle des Nations Unies qui vient au deuxième rang par ordre d'importance. Le rôle premier sera, pendant longtemps encore, d'empêcher la guerre. C'est, à bon droit, l'objectif principal; en effet que valent la prospérité et les biens matériels en temps de guerre? Mais en temps de paix, notre deuxième grand objectif est d'assurer un niveau de vie décent pour toutes les nations du monde. Nous devons avant tout bannir le spectre de la faim de la face de la Terre.

90. Au cours de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, des propositions ont été avancées qui ont concentré notre attention sur les immenses ressources alimentaires inutilisées de la mer, d'une part, et sur leur exploitation dangereusement excessive dans certaines régions, d'autres part. On a souligné le fait que les réserves ichtyologiques de l'Atlantique nord et des océans adjacents diminuent rapidement. Or, les ressources de la mer fournissent précisément les éléments les plus utiles sur le plan nutritionnel, c'est-à-dire les protéines qui manquent gravement dans les pays en voie de développement. Il est donc de la plus grande importance que la dangereuse réduction de ces importantes ressources soit enrayée et que l'on protège comme il convient les lieux de frai. Chacun devrait comprendre la logique qu'il y a à ménager toute importante ressource naturelle, où qu'on la trouve dans les océans.

91. Ces considérations ont reçu un large appui à cette assemblée, qui a décidé [résolution 2172

(XXI) de constituer un petit groupe d'experts chargé de collaborer à la préparation d'une enquête portant notamment sur l'exploitation et le développement des ressources de la mer, compte tenu de la nécessité de préserver les réserves de poissons. Ce groupe a déjà commencé ses travaux dans ce domaine. La résolution portant sur cette question envisageait que le comité présente son rapport à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale; mais sa tâche est vaste et complexe et je me demande si nous lui avons donné assez de temps pour la mener à bien. Mon gouvernement estime qu'il est essentiel d'accorder à ce groupe tout le temps nécessaire à ses travaux et, s'il le faut, de lui accorder un délai plus long qu'il n'avait été prévu à l'origine. Cela semble parfaitement justifié par l'immensité et les ramifications considérables de toute la question du développement et de la conservation des ressources de la mer.

92. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies se trouve en présence de difficultés et de tâches nouvelles à travers le monde. N'attendons pourtant pas trop de notre organisation, ni qu'elle agisse trop vite. Un optimisme excessif, qui ne tienne pas compte des dures réalités de la vie internationale, ne nous sera que d'une piètre inspiration dans la voie des nouvelles réalisations. Bien des problèmes qui nous sont posés ne pourront peut-être jamais trouver de solution idéale, mais je suis certain que beaucoup de ces problèmes seront résolus et qu'ils le seront seulement par nos efforts concertés au sein de l'Organisation. Chaque problème qui trouvera sa solution, chaque tâche menée à bien constitue une confirmation du droit à l'existence des Nations Unies et du rôle indispensable qu'elles jouent en tant qu'instrument de paix et de conciliation.

93. Tout au long de l'histoire, les nations du monde ont vécu et se sont développées à travers des séries de luttes et de guerres qui, à leur tour, ont exercé une influence sur la vie et la pensée des hommes aussi bien que des nations. Il n'est donc pas étonnant qu'il faille quelque temps, peut-être beaucoup de temps, et aussi beaucoup de travail pour établir dans le monde un ordre nouveau et meilleur. Cette tâche demande de la patience, beaucoup de patience. Ce dont les Nations Unies ont besoin par-dessus tout, c'est précisément de patience, de travail et de bonne volonté.

94. M. PICCIONI (Italie)<sup>3/</sup>: En vous présentant, au nom de la délégation italienne, mes félicitations les plus vives, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, je ne me conforme pas à une coutume, pour agréable qu'elle soit, mais j'exprime avant tout un sentiment profond et sincère qui provient de ma satisfaction devant la reconnaissance unanime de vos grandes qualités, du souvenir du rôle que vous avez joué dans l'intensification des relations entre nos deux pays et de l'amitié de longue date entre la Roumanie et l'Italie. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, nos travaux se dérouleront pour le mieux et nous considérons votre élection comme un signe manifeste de la détente qui existe à l'heure actuelle en Europe.

<sup>3/</sup> L'orateur s'est exprimé en italien. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

95. Je saisis cette occasion pour rendre également hommage à votre prédécesseur, M. Pazhwak, pour l'excellente façon dont il a rempli ses fonctions de président.

96. Je me bornerai dans mon exposé à toucher à certains des principaux problèmes politiques qui me paraissent caractériser cette discussion générale d'une part parce qu'au sein des diverses commissions et en séance plénière la délégation italienne se propose d'exposer sa position sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, d'autre part parce qu'en concentrant votre attention sur un nombre restreint de questions, cet exposé gagnera en clarté et en précision, nous l'espérons. Cela ne signifie pas, bien entendu, que la délégation italienne ressente un intérêt secondaire ou une obligation décroissante à l'égard du processus de décolonisation ou de la lutte contre les doctrines néfastes et anachroniques de discrimination raciale, ou bien à l'égard du progrès économique des pays en voie de développement et de l'affirmation des droits de l'homme sous toutes les latitudes. L'Italie démocratique, lors de l'examen de ces problèmes et des autres questions inscrites à l'ordre du jour, continuera de se prononcer en faveur de la juste cause des peuples.

97. En premier lieu, je tiens à renouveler ici notre profession de foi en les Nations Unies. Le Gouvernement italien continue de placer l'ONU parmi les points de repères essentiels de sa politique étrangère. Cette position non seulement exprime l'opinion de la grande majorité du Parlement de mon pays, mais encore constitue un point fixe depuis qu'à la fin de la seconde guerre mondiale, les Nations Unies se sont réunies à San Francisco pour adopter la Charte. En effet, le Gouvernement de Rome, né de la résistance, a donné, dès 1945, parmi tous les points de son programme de politique étrangère, la priorité à la demande d'admission à l'ONU et l'a maintenue jusqu'à ce qu'elle soit accordée. L'expérience, parfois décevante, de l'action des Nations Unies au cours de ces années non seulement n'a pas modifié, mais a même renforcé — à supposer que ce fût nécessaire — notre conviction de la nécessité de cette organisation, de même qu'elle n'a pas ébranlé notre confiance en cet instrument irremplaçable d'un nouvel ordre mondial.

98. Certes, nous n'ignorons pas non plus l'ampleur des faiblesses et la mesure des insuccès de l'ONU, faiblesses et insuccès sur lesquels se sont arrêtés bon nombre des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Toutefois, pour considérables qu'elles soient, ces ombres n'estompent pas certains faits fondamentaux, par exemple que notre organisation, en se plaçant au sommet de l'évolution du droit international, constitue d'un point de vue historique la meilleure institution qu'ait connue la communauté internationale.

99. Mes paroles ne sont pas l'expression d'une simple utopie; elles expriment plutôt la conviction qu'il n'existe pas d'autre solution si l'on veut survivre dans un monde ordonné et fondé sur le droit, et que, tôt ou tard, tous les peuples reconnaîtront cette nécessité et l'imposeront à leurs gouvernements respectifs. D'autre part, à bien voir les choses, ceux-là mêmes qui n'ont prononcé avant moi que des paroles pessimistes, par le fait même d'être ici réunis et de les avoir prononcées, ont montré, consciemment ou non,

qu'ils croyaient encore en l'ONU; en effet, s'il en était autrement, des appels aussi énergiques et passionnés seraient incompréhensibles si leurs auteurs pensaient vraiment qu'ils sont absolument inutiles.

100. Avoir confiance et croire en la valeur d'une cause ne signifie pas que l'on fasse preuve d'un optimisme aveugle. Nous aussi, nous voyons bien les obstacles et les mesurons bien. Ils ne nous arrêteront pas. Nous ignorons combien de temps il nous faudra pour les surmonter, mais nous savons que si nous le voulons avec force et fermeté, nous réussirons à progresser dans la voie de la paix et de la conciliation. Du reste, le tableau qui nous est offert n'est pas entièrement négatif. Parlant des événements de ces derniers mois, nombreux sont ceux qui ont rappelé le rôle joué par le Conseil de sécurité pour imposer la cessation des hostilités au Moyen-Orient. Qu'il me soit permis de souligner, à mon tour, un autre élément positif. L'Europe, qui a été aux origines de la première et de la seconde guerre mondiale, compte aujourd'hui parmi les continents qui connaissent le moins de tension.

101. L'expérience a donc enseigné, au moins en Europe, quelque chose de bon. Pourquoi cette coexistence qui s'est affirmée en Europe ne le serait-elle pas également au Moyen-Orient ou en Asie? Est-il vraiment chimérique de cultiver un espoir de cette nature? Notre confiance en l'avenir a donc une raison d'être précise et, pour cette raison, nous ne pouvons faire moins que de nous associer aux propositions qui figurent dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/6701/Add.1] lorsqu'il préconise des réunions périodiques du Conseil de sécurité afin de suivre de plus près encore la situation internationale pour mieux assurer le maintien de la paix.

102. Qu'il me soit permis ici de souligner une circonstance qui me paraît fort significative. Bien que le problème du Viet-Nam ne fasse l'objet d'aucun des nombreux points inscrits à l'ordre du jour de nos travaux et bien qu'on ait affirmé de cette tribune même que les Nations Unies n'avaient rien à voir avec le Viet-Nam, tous les orateurs qui m'ont précédé se sont arrêtés plus ou moins longuement sur le conflit tragique qui se déroule à l'heure actuelle sur ce territoire. Cette circonstance me semble se prêter à mon avis à deux genres de considérations.

103. En premier lieu, cela semble indiquer que nous sommes unanimement convaincus qu'il convient d'examiner ici le problème du Viet-Nam, directement ou indirectement, de façon formelle ou simplement de facto. En second lieu, que le conflit vietnamien, par son ampleur, par son intensité, par le nombre accru des pertes de vies humaines, des souffrances et des sacrifices dont il est la cause, représente une menace sérieuse — la plus grave de toutes peut-être — au maintien de la paix générale.

104. Tout cela, à quoi s'ajoute le désir expressément exprimé par le Parlement italien, me conduit à vous exposer l'opinion de ma délégation en la matière.

105. Devant cette situation grave et préoccupante, aucun de nous, et moins que tout autre les Nations Unies, ne saurait rester indifférent. La Charte, qui doit régler notre conduite, nous impose de nous occu-

per de toute question qui menace ou risque de menacer la paix et la sécurité internationales. En affirmant cela, je n'oublie point les difficultés dues au fait que certaines des parties au conflit ne sont pas représentées au sein de notre organisation, et j'ai également bien à l'esprit le cours des travaux du Conseil de sécurité alors qu'il était saisi du problème relatif au conflit vietnamien. Toutefois, il me semble qu'au-delà des difficultés de forme, difficultés qui sont d'ailleurs toutes prévues par la Charte de San Francisco, ce qui nous tient à cœur, c'est le fond du problème.

106. Or, le fond du problème nous conduit à souligner le fait que les principales parties intéressées ont déclaré être à la recherche d'une solution politique plutôt que d'une solution militaire du conflit. Mais il y a plus. Tous s'accordent même à penser que les Accords de Genève de 1954 offrent la base principale de cette solution.

107. Solution politique signifie solution négociée. Le problème consiste à réussir à obtenir que la négociation soit entamée. Est-ce le Conseil de sécurité qui devra inviter les Coprésidents de la Conférence de Genève à la réunir de nouveau? Est-ce notre Assemblée générale qui devra recommander cette convocation? Les Coprésidents devraient-ils agir de façon autonome? Je l'ignore, mais le problème principal n'est pas là. Quoi qu'il en soit, toute action qui conduira au résultat souhaité sera toujours bien accueillie par nous et il ne devrait pas en être autrement pour aucun Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, puisque le Conseil de sécurité a déjà examiné la question sans adopter de décision et étant donné que les deux Coprésidents n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord pour réunir de nouveau la Conférence de Genève, je me demande si l'heure n'est pas finalement venue pour les Nations Unies d'adresser un appel pressant aux parties afin que l'on en vienne immédiatement à cette conférence et que l'on entame tout de suite ces négociations, qui, seules, pourront mettre fin au conflit militaire. En d'autres termes, les Nations Unies ont le droit et le devoir de s'occuper d'un différend qui met en danger la paix et de suggérer les moyens ou les modalités qui permettront de le résoudre, d'autant plus que ces moyens, qu'ils soient régionaux ou autres, sont disponibles dans ce cas précis.

108. Peut-être ma proposition vous paraîtra-t-elle simpliste, mais j'estime qu'il ne sert à rien de faire de si longues déclarations théoriques et générales sur le Viet-Nam en se limitant à de simples lamentations, ou bien encore de demander purement et simplement la capitulation de l'une ou de l'autre des parties. Il est nécessaire, à mon sens, d'accomplir un pas en avant et de prendre une position formelle précise en votant une résolution qui invite simplement toutes les parties intéressées à entamer les négociations en vue d'arriver à une solution pacifique. La pression morale exercée sur les belligérants ne sera pas négligeable; elle pourrait contribuer à surmonter les derniers obstacles, même s'ils ne constituent qu'une façade, qui empêchent jusqu'à présent d'engager un dialogue pacifique. Quoi qu'il en soit, en agissant ainsi, nous donnerons un contenu plus concret à nos sentiments. D'autre part, il va de soi que si le Conseil de sécurité reconnaissait sa compétence et se déclarait disposé à

agir, nous appuierions sans hésitation toute évolution positive de ce genre et nous renoncerions à formuler des demandes précises touchant à la procédure, dans la mesure où cette évolution représenterait une étape plus avancée par rapport à une recommandation de l'Assemblée générale.

109. Une autre grave question qui domine nos travaux cette année est celle du Moyen-Orient. Non seulement ce point se trouve inscrit avec la plus grande priorité à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais toutes les parties intéressées sont Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nul ne doute de la compétence de notre organisation, mais aucune solution satisfaisante n'est encore en vue.

110. La position du Gouvernement italien à ce sujet a déjà été abondamment exposée par le Premier ministre, M. Aldo Moro, au cours de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée qui a eu lieu en juin [1530ème séance]. Je ne répéterai donc pas les arguments qui ont été présentés alors. Depuis, nous éprouvons la même angoisse et les mêmes craintes pour le sort des populations et pour celui de la paix dans une région si proche de nous, qui, située à la charnière de trois continents, est la plus névralgique du monde. Nous espérons vivement que le temps qui s'est écoulé depuis la fin des hostilités ne l'a pas été tout à fait en vain.

111. En premier lieu, il est évident que la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'accorde sur deux points précis: tout Etat a droit à l'existence et à la sécurité, et la conquête militaire n'implique pas d'acquisition territoriale.

112. En second lieu, et cela est clairement dit dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, il faut convenir qu'à la base de la crise actuelle il y a le fait qu'au cours des 20 dernières années les problèmes fondamentaux de la région n'ont pas été résolus, à savoir la libre navigation pacifique des navires de tous les Etats à travers le détroit de Tiran et le canal de Suez, la cessation formelle et concrète de l'état de belligérance entre les pays arabes et l'Etat d'Israël et le problème des réfugiés arabes.

113. Sur ces aspects de la question, il existe une remarquable convergence de vues au sein de l'Assemblée générale. Par contre, la position des parties directement intéressées n'a pas jusqu'ici formellement changé et celles-ci ne semblent pas encore disposées à admettre les vues de la majorité, dont le Secrétaire général s'est fait le porte-parole.

114. Devant cet état de choses, non seulement il ne faut pas se décourager, mais il ne faut pas non plus, ne serait-ce que pour un instant, relâcher les efforts grâce auxquels la solution pacifique recherchée pourra être trouvée, ni minimiser l'importance des tâches précises qui nous incombent.

115. Ces tâches sont multiples. Premièrement, nous avons le devoir de faciliter la détente en évitant de dresser l'une des parties contre l'autre. Deuxièmement, nous avons le devoir de mettre fin, sur le plan local, à la dangereuse course aux armements. Troisièmement, nous devons tous nous employer à panser les blessures des victimes innocentes du conflit mili-

taire. Enfin, notre plus grand devoir est d'amener progressivement les parties, par l'exemple et par la persuasion, à accepter comme loi suprême les règles du droit international en respectant scrupuleusement toutes les obligations énoncées dans la Charte.

116. Le monde nous regarde; le monde vous regarde. Si nous prenons notre conscience pour guide, nous qui ne sommes pas les plus directement en cause, je ne doute pas que notre comportement aide considérablement les Etats directement intéressés à modifier de manière progressive, réciproque et simultanée leurs positions respectives, afin de rendre possible cette solution satisfaisante, durable et pacifique, lointaine encore en ce moment. Et si un représentant ou un médiateur désigné par le Secrétaire général pouvait également être utile à cet effet, cette mesure serait la bienvenue.

117. Nous savons que c'est là beaucoup demander à tous les pays du Moyen-Orient, mais nous souhaitons seulement, pour eux tous, la justice, la paix et la prospérité. Nous devons pour cela nous montrer patients, tenaces, sereins et objectifs. Nous ne savons pas combien de temps s'écoulera avant que cette œuvre de réconciliation et de coexistence puisse être intégralement réalisée, mais nous avons la certitude qu'elle est seule valable, juste et constructive. Le Gouvernement italien ne négligera rien pour qu'elle s'accomplisse.

118. En ce qui concerne la question du désarmement, tout le monde semble d'accord pour penser qu'au cours des 12 mois écoulés nous avons enregistré un progrès sensible quant aux mesures envisagées contre la prolifération des armes nucléaires. En effet, des discussions théoriques, l'on est passé à l'examen d'un texte concret. De plus, ce projet est l'aboutissement de négociations entre Moscou et Washington, négociations qui ont amené l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique à présenter à Genève, à la Conférence du Comité des 18 puissances sur le désarmement, deux textes identiques<sup>4/</sup>, encore qu'incomplets. Je tiens à répéter ici de la façon la plus claire et la plus solennelle que le Gouvernement italien est fermement opposé à toute forme de dissémination des armes nucléaires.

119. Nous reconnaissons toute l'importance, pour l'avenir de la communauté mondiale tout entière, d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires. A vrai dire, il s'agit d'un choix fondamental entre l'ordre selon le droit et un désordre qui pourrait devenir anarchie et même entraîner la destruction de l'humanité tout entière. Je le répète, nous sommes, en Italie, qu'il s'agisse du gouvernement, du Parlement ou de l'opinion publique, tous parfaitement conscients de ce choix, de même que nous y sommes nettement favorables. Cependant, entre l'acceptation loyale et volontaire d'un principe que je n'hésite pas à qualifier d'essentiel et les modalités de son application, il reste un long chemin à parcourir. Cela n'a rien pour nous surprendre si nous considérons que nous sommes en présence d'un problème en tous points nouveau et qu'il n'existe pas de précédent en la matière.

<sup>4/</sup> Documents ENDC/193 et ENDC/192.

120. Quoi qu'il en soit, avant d'exposer certaines de nos préoccupations au sujet des modalités d'application envisagées pour un principe que non seulement nous acceptons loyalement, mais que nous entendons contribuer à voir mettre en œuvre dans toute sa force, je tiens à insister sur un point essentiel.

121. En formulant nos observations, nous entendons uniquement contribuer à forger un instrument international qui puisse être accepté par le plus grand nombre des Etats et qui soit destiné à être appliqué loyalement, à durer, à orienter effectivement le désarmement vers sa réalisation progressive générale et à créer des rapports caractérisés par un juste équilibre des droits et des devoirs de toutes les parties contractantes; c'est dire que nous ne sommes nullement à la recherche de prétextes ou d'arguments pour retarder la réalisation d'un noble dessein ou même pour le faire échouer purement et simplement. Cet aspect décisif et préalable sur lequel je voudrais appeler votre attention, c'est le fait que l'Italie a, la première et en temps utile, formulé aussi bien à Genève qu'aux Nations Unies une proposition précise et toujours valable de moratoire<sup>5/</sup> qui tendait à ce que les puissances nucléaires s'engagent immédiatement, volontairement et unilatéralement à mettre fin à la prolifération des armes nucléaires.

122. Cette proposition ne signifie pas que nous voulions gagner du temps pour pouvoir devenir une puissance nucléaire, mais que nous voulons assurer le maintien du statu quo tandis que l'on examine et que l'on recherche des formules appropriées, c'est-à-dire des formules qui répondent effectivement aux exigences de toutes les parties contractantes, qui ne créent aucun déséquilibre entre les engagements respectifs envisagés et qui n'excluent pas la possibilité d'un développement approprié des utilisations pacifiques des réalisations nucléaires.

123. Si l'on songe à notre position en matière de moratoire et si l'on veut bien se rappeler que même si elle appartient aux puissances qui, techniquement, auraient les moyens de se doter d'armes nucléaires, l'Italie est certainement loin d'une décision de ce genre, on comprendra d'autant mieux la valeur des observations que je voudrais formuler.

124. En substance, et pour ne pas entrer ici dans des détails qui seront précisés au moment opportun par la délégation italienne à la Première Commission, lorsque le Parlement italien se sera définitivement prononcé à ce sujet et que sera soumis à examen le rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, il me suffira de dire que le texte de certaines dispositions du projet présenté à Genève n'a pas encore dissipé certains de nos doutes. En ce qui concerne les engagements que prendraient les puissances nucléaires en vue de leur désarmement ultérieur et la durée de ces engagements, nous aimerions que celle-ci, même si elle est calculée largement, soit fixée de manière précise; en ce qui concerne les contrôles, nous voudrions éviter que les puissances non nucléaires de l'EURATOM ne se trouvent désavantagées; et enfin, en ce qui concerne les recherches sur les utilisations

pacifiques de l'énergie nucléaire, nous ne voudrions pas nous trouver en état permanent d'infériorité. A cet égard, le Ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, a présenté l'été dernier à Genève une proposition précise et importante pour que soient réservées aux puissances non nucléaires, aux fins d'utilisations pacifiques, certaines quantités de matières fissiles traitées et détenues par les pays nucléaires<sup>6/</sup>.

125. Notre premier souci, je le répète, est que l'on s'efforce de mettre au point un instrument efficace et rationnel en songeant avant tout à ce désarmement général, équilibré, contrôlé et complet, dont la question des armements nucléaires ne constitue qu'un aspect. Les propositions actuellement à l'étude sont sans aucun doute d'importance fondamentale, mais il ne faudra plus, à l'avenir, considérer exclusivement les pays non nucléaires. C'est seulement lorsque l'on enregistrera également des progrès dans le domaine du désarmement général, tant sur les armes nucléaires que sur les armes de type classique, que tous les pays de la communauté internationale pourront bénéficier non seulement des économies à utiliser suivant les indications contenues dans l'appel de Sa Sainteté le pape Paul VI [voir 1347<sup>ème</sup> séance], mais aussi de la sécurité, sur le plan local comme sur le plan général. C'est pourquoi l'Italie continue à envisager avec faveur également d'autres projets de mesures collatérales de désarmement qui sont encore à l'ordre du jour de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

126. Telle est la position de la délégation italienne sur ces quelques questions qui, dans la discussion générale, nous semblent avoir un caractère typique. Nous ne prétendons pas détenir le monopole de la vérité, mais nous savons que les raisons qui ont dicté notre choix et la foi dont il s'inspire sont pleinement en accord avec les principes de la Charte et les obligations des Etats Membres.

127. A ce point, et avec votre permission, Monsieur le Président, je me vois contraint de prolonger mon intervention pour répondre aux déclarations prononcées ce matin même [1578<sup>ème</sup> séance] par l'éminent Ministre des affaires étrangères de l'Autriche concernant le différend existant entre Rome et Vienne, à propos de l'application de l'Accord de Paris du 5 septembre 1946, différend qui a fait l'objet de recommandations de l'Assemblée générale à ses quinzième et seizième sessions.

128. Effectivement, au cours des 12 derniers mois, d'importants progrès ont été réalisés quant à la teneur des mesures que le Gouvernement italien, de manière autonome, se propose d'adopter en faveur de la minorité de langue allemande du Haut-Adige, mesures autonomes qui devraient également conduire au règlement du différend international. La conclusion positive de nos entretiens avec le Gouvernement autrichien semble toutefois entravée par des demandes croissantes, de la part de Vienne, concernant la teneur d'une garantie internationale que l'Autriche voudrait voir également porter sur les mesures futures que nous sommes libéralement disposés à adopter, à titre autonome, mais qui ne font pas partie de l'application de

<sup>5/</sup> Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/227, annexe 1, sect. D.

<sup>6/</sup> Document ENDC/205.

L'Accord de Paris du 5 septembre 1946. De notre côté -- anticipant du reste les propositions formulées par le Secrétaire général U Thant dans l'introduction à son rapport annuel en ce qui concerne l'opportunité de faire plus amplement appel à la Cour internationale de Justice --, nous avons en revanche proposé de soumettre au jugement de la cour les futurs différends relatifs à l'application de tous les traités existant à l'heure actuelle entre l'Autriche et l'Italie. Il y a donc là un obstacle qui n'a pas purement un caractère de procédure.

129. La situation semble, en outre, fortement aggravée par une intensification dangereuse et inacceptable des actes de terrorisme commis en territoire italien. A propos de ce problème, j'ai malheureusement déjà eu l'occasion d'attirer personnellement l'attention de l'Assemblée générale sur la question, le Gouvernement de mon pays étant convaincu de la nécessité d'une surveillance plus grande et plus efficace de la part de l'Autriche sur son propre territoire où sont préparés les actes criminels de type nazi et où trouvent refuge les auteurs des attentats. Au cours de ces trois derniers mois, on a vu se chiffrer à six le nombre des innocents abattus et c'est d'avant-hier que datent les derniers meurtres, qui auraient pu se transformer en un véritable massacre. Nous avons pris et prenons acte des condamnations formulées contre le terrorisme par les membres du Gouvernement autrichien, mais nous ne pouvons ignorer la réalité de ces attentats et nous devons, avant tout, tenir compte de l'insuffisance des résultats de ces condamnations, qui ne doivent pas demeurer purement verbales, mais s'accompagner d'actes suivis, de caractère préventif et répressif. De même que nous n'avons pas l'intention de nous prêter au jeu des terroristes, qui cherchent, avant tout, à empêcher toute entente, nous ne pouvons ni n'entendons subir les violences cruelles que nous avons dû connaître ces dernières années, avec une fréquence appréciable, et jusqu'à ces derniers jours. Il y a donc là des événements qui ne sont pas étrangers au différend et qui ont conduit le Gouvernement italien à certaines prises de position de principe qui ont exercé une influence sur les négociations.

130. Malgré tout, nous n'avons pas perdu l'espoir de voir triompher le bon sens et nous souhaitons voir promptement disparaître les principaux obstacles matériels qui empêchent un règlement pacifique satisfaisant de notre différend avec l'Autriche.

131. M. YIFRU (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ayant eu l'avantage de travailler à vos côtés dans le cadre des relations bilatérales entre nos deux pays, j'ai grand plaisir à vous féliciter de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session, et, en même temps, de rendre hommage à vos éminentes qualités d'homme d'Etat et de diplomate.

132. Que vous, Monsieur le Ministre des affaires étrangères d'un pays socialiste avec lequel l'Ethiopie entretient depuis des années de bonnes relations et avec lequel elle développe maintenant ses relations économiques et politiques, ainsi qu'en témoigne le récent échange de visites officielles de nos chefs d'Etat

respectifs, assumiez la présidence constitue pour mon gouvernement une source de vive satisfaction.

133. Je voudrais également rendre hommage à la grande contribution apportée par l'ambassadeur Pazhwak aux Nations Unies, en tant que Président de l'Assemblée générale pour la vingt et unième session. Il a eu la lourde tâche de diriger aussi les travaux de l'Assemblée au cours de la cinquième session extraordinaire et de la cinquième session extraordinaire d'urgence. En fait, sans sa sagesse éclairée, notre travail en cours de l'une des années les plus chargées dans l'histoire des Nations Unies aurait été beaucoup plus difficile qu'il ne le fut.

134. Au cours des années écoulées depuis la création des Nations Unies, le débat général de l'Assemblée auquel j'ai l'honneur de participer aujourd'hui a servi admirablement la communauté internationale. Il a attiré un grand nombre de représentants et dressé un bilan de nos réussites en face de nos échecs, de nos espérances et de nos découragements. Plus les gouvernements Membres de l'Organisation ont fait preuve de franchise dans l'expression de leurs opinions au cours de ces sessions annuelles, plus la valeur de ces sessions en aura été accrue, sans aucun doute. Cependant, à aucun moment dans le passé récent, nous n'avons eu plus de raisons qu'au cours de cette session-ci de l'Assemblée d'évaluer de façon critique et minutieuse la situation internationale, ne serait-ce que parce que cette année nous n'avons guère sujet de nous réjouir.

135. En fait, dans l'année qui vient de s'écouler, on a pu relever si peu de réussites que l'inventaire de cette année pourrait être utilement, et de façon appropriée, consacré à la réflexion introspective et à une sorte d'examen de conscience. En vérité, nos succès ont été si maigres que notre Secrétaire général, qui ne se laisse facilement aller ni à un optimisme excessif ni à un pessimisme peu réaliste, n'a pu que dire dans l'introduction à son rapport annuel que les événements survenus au cours de l'année sur la scène internationale ont été décourageants.

136. Si la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, répondant au ton sobre et à l'évaluation du Secrétaire général, veut jouer un rôle important pour la communauté internationale affectée en ce moment par une crise de confiance, elle doit se livrer à un exercice critique d'auto-analyse et d'introspection dans une atmosphère non seulement débarrassée de toute récrimination et de tout complexe de supériorité morale, mais aussi marquée par des échanges de vues calmes et sensés inspirés par nos immenses responsabilités envers les peuples du monde que nous représentons et dont nous connaissons fort bien le désir ardent de paix. Nous ne pouvons relâcher nos efforts en faveur de la paix sans manquer à ce grand devoir envers nos propres peuples.

137. Si nous pensons aujourd'hui aux années d'après guerre, nous reconnaissons tous à la lumière de l'histoire qu'en dépit des nombreuses tribulations et des moments angoissants et dangereux que nous avons vécus les conditions en faveur de la paix se sont améliorées progressivement, même s'il y a eu parfois des périodes d'hésitation. Il semble pourtant qu'au cours des deux dernières années nous ayons eu quelque

mal à voir, à discerner une amélioration qualitative de ces conditions. Cette pause ne semble d'ailleurs pas faire prévoir des jours meilleurs. Au contraire, si nous nous en tenons aux indices actuels de comportement international, il ne sera pas trop pessimiste que de prévoir que l'on va s'écarter de cette détente générale dans les relations internationales qui avait été si chaleureusement accueillie et dont l'accélération avait provoqué de tels espoirs et une telle foi chez toutes les nations du monde.

138. Aussi l'examen des causes qui ont arrêté cette évolution favorable devrait-il être le souci premier des Nations Unies en cette session-ci de l'Assemblée générale. C'est donc dans cet esprit que je voudrais verser au vaste réservoir d'évaluations que crée le débat général l'exposé de l'opinion réfléchie de mon gouvernement quant à l'aggravation générale de la situation internationale.

139. Les causes profondes de cette détérioration sont évidemment nombreuses et diverses. Mais, comme l'indiquent le rapport du Secrétaire général et les déclarations faites en cette assemblée, il y a un accord général quant à ses causes apparentes et immédiates.

140. Tandis que tous les combattants amènent toujours plus d'hommes, de matériel de guerre et d'armes raffinées, les hostilités au Viet-Nam augmentent en intensité et en férocité, avec cette conséquence qu'à chaque jour qui passe une solution acceptable du problème semble plus irréalisable, tandis que, en même temps, les horribles passions de haine et de revanche se répandent sans frein et que le prix en vies humaines, de combattants et de civils, ainsi que les destructions et les ravages causés par la guerre, augmentent à un rythme effrayant.

141. Le déclenchement soudain, en juin, d'une guerre totale au Moyen-Orient qui, si l'on songe à sa courte durée, a été remarquable par sa férocité et par les catastrophes considérables qu'elle a apportées à toute une région, a rendu plus difficile encore une situation déjà compliquée du fait des forces et des passions libérées par deux guerres antérieures qui, en moins de 20 ans, avaient mis aux prises les mêmes pays. Les flammes de la guerre ont été éteintes grâce surtout à l'intervention opportune des Nations Unies; mais la lourde fumée en est encore suspendue et les braises sont encore chaudes.

142. Les dernières citadelles du colonialisme en Afrique — principalement celles du Portugal et du régime rebelle et raciste de Rhodésie — ont non seulement adopté une attitude de défi envers les décisions des Nations Unies, mais, à bien des égards, ont encore renforcé leur attitude en consolidant une alliance dont la véritable nature s'est manifestée récemment par le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Cela s'est fait — il est bon de le souligner — tandis que la communauté mondiale, en proie à une crise de volonté, était incapable d'agir et restait un témoin impuissant.

143. Bien que les Nations Unies aient beaucoup fait pour établir des normes dans le domaine des droits de l'homme, le colonialisme et le racisme, alliés en Afrique, ont, cette dernière année, intensifié leurs attaques contre les droits fondamentaux de l'homme.

144. Dans les domaines économique et social, en dépit des progrès extraordinaires réalisés sur tous les fronts, quant aux connaissances relatives à la nature et au traitement du malaise du sous-développement économique et social, à l'ampleur et à la complexité des problèmes, de même qu'aux exigences considérables de la situation, et en dépit de la conscience croissante des incidences, sur la paix et la stabilité, de l'anomalie d'un monde où deux tiers de la population vivent dans une pauvreté atroce tandis qu'un autre tiers est relativement à l'aise, la volonté et la détermination nécessaires pour s'attaquer au problème avec des ressources suffisantes ne se sont pas manifestées, surtout chez les éléments plus riches du monde.

145. Ce sont là quelques-uns seulement des points faibles qui sont apparus tout spécialement pendant l'année écoulée. Cependant, la liste des espoirs non exaucés, des déceptions et des échecs éprouvés au cours des quelques dernières années, pourrait être bien longue si nous ne la plaçons pas dans la perspective appropriée. Il est d'ailleurs humain que nous nous préoccupions de nos insuffisances alors que nous sommes incapables de déceler des signes encourageants dans l'immédiat.

146. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute que la guerre du Viet-Nam est à la racine de l'aggravation récente de la situation internationale et qu'elle demeure aujourd'hui lourde de conséquences beaucoup plus dangereuses pour la paix du monde qu'aucune autre situation ou controverse. Conscient de la gravité des conséquences que peuvent avoir les tendances toujours croissantes à l'escalade qui caractérisent la situation, mon gouvernement estime que le moins qu'on puisse dire dans ces circonstances, c'est qu'il devrait y avoir un moratoire à toute nouvelle escalade et que le processus de désescalade de hostilités devrait être entamé immédiatement avant même que commencent des entretiens sur les questions fondamentales. A cet égard, mon gouvernement pense, comme le Secrétaire général et la grande majorité des gouvernements des pays non alignés du monde, qu'une cessation des bombardements sur le Viet-Nam du Nord amorcerait un processus de désescalade des hostilités et créerait aussi le genre de climat dans lequel il serait raisonnable d'espérer avoir des conversations utiles. Si le bombardement du Nord était arrêté, nous pourrions également penser avec quelque raison qu'il serait dans l'intérêt de tous les combattants de réduire ou d'arrêter tout développement des opérations militaires liées à la poursuite de la guerre, tant au Nord qu'au Sud. On peut espérer un tel geste de la part de tous les combattants, car il n'est que trop évident qu'à moins que l'équilibre des avantages militaires ne reste constant pendant la durée des entretiens nécessaires, la situation serait telle que le processus actuel se poursuivrait en chaîne, chacun faisant un mouvement qui entraînerait immédiatement de la part de l'autre un mouvement correspondant analogue ou encore plus intense.

147. Mon gouvernement estime également que, pour que des démarches destinées à provoquer des entretiens puissent avoir des chances raisonnables de succès, tous les combattants devraient être amenés à la table de conférence et que les entretiens devraient



avoir lieu sans que des conditions pénibles et inacceptables ou des exigences de l'une ou l'autre des parties y soient attachées, car nous savons tous que c'est là, dans la plupart des cas, la cause même des combats. Si des conditions doivent être posées à ces entretiens, ce devrait être, de toute évidence, les dispositions et obligations inhérentes aux Accords de Genève de 1954.

148. Je passe maintenant au problème du Moyen-Orient.

149. La situation anormale qui persiste depuis 20 ans au Moyen-Orient — une situation où il ne s'est jamais instauré de véritable paix — et les problèmes humains et affectifs aussi bien que politiques créés par deux guerres dans la région en moins de 20 ans n'ont cessé d'être une source de grande préoccupation pour mon gouvernement. Il est par conséquent compréhensible que, lorsqu'une troisième guerre a éclaté, en juin dernier, entre les nations du Moyen-Orient avec lesquelles mon propre pays entretient des liens étroits et profonds d'ordre spirituel, culturel et historique — de même que pour des considérations géographiques —, aucun pays n'aurait pu être plus douloureusement attristé que le mien par cette troisième tragédie. On ne saurait nier en effet que, dans notre cas, toutes choses égales d'ailleurs, ne serait-ce que purement pour des raisons étroites d'intérêt national, le maintien de la paix dans cette région voisine de la nôtre est indispensable à notre bien-être.

150. Proches de ce théâtre comme nous le sommes, nous savons combien profondes et complexes sont les causes du conflit. Les problèmes sont encore aggravés par un passé long et difficile, une histoire qui se mesure non en décennies, mais en siècles. Personne ne peut envisager ces problèmes sans éprouver de la pitié pour les peuples de la région, où se déchafnent des forces historiques dont ils ne comprennent pas pleinement toute l'ampleur, car ces peuples sont eux-mêmes les victimes de ces forces.

151. Essentiellement, les problèmes sont moins politiques qu'humains. Ils mettent en cause les droits d'un peuple qui vit depuis plusieurs siècles dans cette partie assiégée du monde, véritable carrefour de la civilisation. Ils impliquent aussi le sentiment extrêmement profond d'un peuple qui, malgré sa dispersion aux quatre coins du monde, a maintenu tout au long des années de très forts liens d'ordre spirituel, culturel et affectif avec cette région. La situation est ainsi caractérisée par le choc de deux nationalismes qui, conformément à l'évolution dans une grande partie du monde aujourd'hui, s'efforcent de s'affirmer.

152. Il n'y a évidemment rien de mal dans un tel phénomène. La tragédie, c'est que, dans ce cas, comme d'ailleurs dans quelques autres situations marquées aujourd'hui par le renouvellement de conflits, l'esprit de l'homme n'a pas pu trouver autre chose pour essayer d'exprimer le nationalisme que la création d'Etat-nation exclusif, sans vouloir reconnaître dûment et pleinement le droit à l'existence d'un autre nationalisme.

153. Ainsi, l'objectif à long terme de notre effort collectif devrait être de rechercher, entre les nationalismes arabe et juif au Moyen-Orient, un accommodement juste et durable, reposant non pas sur la

force, mais sur la reconnaissance mutuelle des droits et obligations de chacun. C'est là une tâche historique que les Nations Unies avaient acceptée à l'origine, et l'Organisation doit maintenant aider les peuples de la région à la mener à bien. Enfin, il faut souligner également qu'il est possible d'accomplir cette tâche. A cet égard, il faut relever que le monde offre de nombreux exemples où des accommodements harmonieux entre nationalismes en conflit ont été réalisés.

154. Bien sûr, la situation au Moyen-Orient est aggravée encore par le fait que le souvenir de heurts entre nationalismes arabe et juifs est très frais. En outre, les conséquences des hostilités de 1949 et de 1956, encore sans solution, ont causé l'éruption d'une troisième guerre.

155. Ainsi, si nous voulons éviter une reprise des hostilités dans la région — et c'est là le souci premier de mon gouvernement comme c'est, j'en suis certain, le souci de tous les Etats Membres des Nations Unies —, le moins que nous puissions faire est de marquer un commencement et d'aborder les problèmes qui se sont posés à la suite de ces actes d'hostilités armés, tout en recherchant constamment, sérieusement, un accommodement juste et équitable entre les nationalismes juif et arabe au Moyen-Orient.

156. La situation créée par la récente guerre ne saurait, certes, être entièrement détachée du cadre d'un règlement politique général, car le bref conflit qui vient d'avoir lieu n'est qu'une manifestation violente d'une situation explosive qui dure depuis longtemps; certains de ses aspects devraient être examinés séparément dans le contexte de priorités dans le cadre plus large d'un programme possible et acceptable de solutions politiques, même si tel programme ne peut être envisagé actuellement qu'à titre d'essai et dans ses grandes lignes.

157. Ainsi, la condition première d'un règlement politique au Moyen-Orient est le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés pendant la récente guerre. D'autre part, il n'est que juste d'escompter que ce retrait s'effectuerait dans une atmosphère où toutes les parties au conflit prendront l'engagement de ne pas recourir à la force. Un tel engagement de la part de tous les Etats qui ont pris part aux récentes hostilités pourrait être renforcé également par des garanties fournies par les grandes puissances pour assurer l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats du Moyen-Orient. Puisque ces puissances, agissant de concert aux Nations Unies, sont responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité, une telle garantie pourrait être donnée soit par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, soit grâce à d'autres dispositions acceptées par les grandes puissances et les pays intéressés du Moyen-Orient.

158. Les Nations Unies devraient préciser qu'elles ne reconnaîtront pas des revendications territoriales ou autres avantages découlant de la guerre. A cet égard, on ne saurait trop souligner que le statut international de Jérusalem doit être respecté et qu'il ne faut reconnaître aucune mesure unilatérale visant à changer ce statut.

159. De l'avis de mon gouvernement, aucune solution ne peut-être réaliste au Moyen-Orient si l'on ne

respecte pas le droit d'Israël à l'existence nationale, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Une renonciation mutuelle à tout droit de belligérance, comme d'ailleurs à tous actes d'hostilité et de belligérance, constitue la première obligation pour tous les Etats qui vivent au Moyen-Orient. Ce n'est qu'alors que les relations entre eux seront conformes aux caractéristiques normales qui sont à la base des rapports entre tous les autres Membres des Nations Unies.

160. Deuxièmement, les iniquités et les injustices dont sont victimes les réfugiés arabes de Palestine devraient trouver remède; non seulement convient-il de reconnaître leur droit à une juste indemnité pour les biens qu'ils ont perdus, mais les réfugiés devraient également avoir le droit de regagner leurs foyers s'ils le désirent.

161. Quand tout a été dit au sujet du Moyen-Orient, il faut qu'une chose soit cependant parfaitement claire: aucune solution durable ne peut reposer sur la force. L'une des parties peut acquérir des avantages à court terme par la force, mais ces avantages se révéleront illusoire et éphémères dès l'instant que l'autre partie sera prête pour la manche suivante. Si nous voulons poser les fondations d'une solution réaliste du problème du Moyen-Orient, nous devons sortir du cercle vicieux de la psychologie de force, en vertu de laquelle l'avantage temporaire acquis par la force incitera l'une des parties à vouloir imposer une solution pacifique, tandis qu'en même temps l'autre partie essaiera de rétablir l'équilibre.

162. La guerre au Viet-Nam et la situation au Moyen-Orient sont au premier plan de nos préoccupations en raison de leur escalade spectaculaire et des dangers qu'elles comportent d'un affrontement entre les grandes puissances, mais la crise de confiance que connaît la communauté internationale est également aggravée, dans une large mesure, par l'absence de progrès appréciables dans le domaine de la décolonisation. Certes, des progrès ont été marqués en ce qui concerne certains territoires dont l'importance, du point de vue de la liberté des peuples, est évidente, alors que l'on ne saurait en dire autant de l'importance numérique des populations et des régions qu'ils représentent. Dans beaucoup de ces territoires, des référendums importants, sinon toujours concluants, ont eu lieu pour connaître l'opinion des populations quant à leur avenir.

163. Nous avons généralement approuvé de tels efforts, non sans quelque hésitation parfois, chaque fois qu'ils nous ont paru authentiques, qu'il n'y avait pas de raison valable, sur le plan économique et stratégique, de mettre en doute les mobiles de la puissance administrante intéressée et que le passé de l'autorité administrante dans la décolonisation d'autres territoires économiquement et stratégiquement plus importants devait dissiper de tels doutes. Dans ces cas, mon gouvernement a pensé qu'étant donné le peu de temps disponible et l'état avancé des préparatifs des élections la surveillance par les Nations Unies des référendums n'a pu être que symbolique. Ainsi, à notre avis, bien que la surveillance des Nations Unies ait pu être souhaitable pour garantir l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, il ne fallait pas en faire une raison de retarder indûment

et, dans certains cas, tout à fait inutilement, le processus de l'autodétermination, ni une raison d'avoir des doutes quant au choix que la population elle-même pourrait faire. Mais, en tout état de cause, nous ne devrions pas permettre que d'autres se servent d'un tel prétexte à leurs fins propres.

164. La situation en Afrique méridionale, la plus grande enclave qui subsiste et la plus importante du point de vue de la population, présente un tableau entièrement différent. Il doit être parfaitement clair maintenant pour ceux qui dans le passé ont pu avoir des doutes sincères que nous ne sommes plus, dans cette partie du monde, simplement en présence du colonialisme portugais, du racisme en Afrique du Sud, de l'usurpation d'un territoire international au Sud-Ouest africain et de la rébellion des colons blancs en Rhodésie — autant de défis —, mais en présence d'une alliance impie de ces forces sur le plan politique, certes, mais aussi, indubitablement, sur le plan militaire, dans le contexte d'un plan d'ensemble destiné à déjouer toutes les décisions des Nations Unies. Cette alliance s'appuie sur le commerce avec l'Ouest et sur le soutien fourni par la finance internationale. Ce bastion du colonialisme en Afrique méridionale dispose également d'une puissance militaire considérable, acquise en bonne partie grâce à l'achat, ouvertement ou secrètement, d'armes en provenances des grandes puissances de l'Ouest ou fournies par elles par l'intermédiaire d'une alliance militaire.

165. Dans ces circonstances, l'année qui vient de s'écouler a démontré très clairement une chose: la futilité d'actions morcelées et partielles des Nations Unies lorsqu'il s'agit des problèmes de l'Afrique méridionale. Il doit être évident aujourd'hui que des actions séparées et morcelées tendront à priver d'efficacité toutes ces mesures.

166. La situation en Rhodésie en fournit un exemple pertinent. Même si les sanctions obligatoires sélectives votées par le Conseil de sécurité auraient pu avoir certain effet — et l'on se rappellera que nous avons soutenu, à l'époque où elles furent envisagées, qu'elles n'en auraient guère —, la complicité et la duplicité de l'Afrique du Sud et des autorités portugaises du Mozambique, qui ont joué le rôle d'intermédiaires et de convoyeurs de marchandises interdites à destination et en provenance de la Rhodésie, ont permis à celle-ci de s'y soustraire. Il est maintenant de plus en plus évident que, même si ces sanctions étaient totales et portaient sur toutes les marchandises importées ou exportées, les mêmes voies continueraient d'être utilisées avec succès pour soustraire le territoire à ces mesures.

167. En dépit du fait inéluctable que, puisque l'Assemblée générale des Nations Unies assume désormais la responsabilité directe de l'administration du Sud-Ouest africain, il faut — si l'Afrique du Sud continue à défier notre organisation — recourir au dispositif d'application prévu par la Charte, tout ce que l'Assemblée a réussi à faire au cours de la cinquième session extraordinaire a été de créer un conseil; or, en fait, cela ne revient nullement à établir immédiatement l'autorité des Nations Unies sur le territoire. La tâche essentielle et immédiate de ce conseil est d'établir le contact avec le Gouver-

nement sud-africain en vue de la transmission des fonctions administratives.

168. Si dépourvu de force et limité que soit le mandat de ce conseil — qui ne fait aucune référence à des mesures coercitives —, toute utilité qu'il aurait pu avoir a été réduite à néant dès la première heure par le refus des grandes puissances de participer à ses travaux.

169. Nous attendons maintenant l'habituelle fin de non-recevoir de l'Afrique du Sud à la demande du Conseil de lui transférer toutes les fonctions administratives. Lorsque cette réponse viendra inéluctablement, la communauté internationale aura une preuve de plus — à supposer qu'elle soit nécessaire — que l'Afrique du Sud maintient sa position intransigeante, et cela lui rappellera aussi qu'elle a la responsabilité inéluctable de faire appliquer ses décisions au sujet de l'avenir d'un peuple pour lequel elle a toujours eu une certaine responsabilité.

170. En Angola et en Guinée dite portugaise, la guerre n'a rien perdu de sa violence. Au Mozambique une guerre analogue, mais encore plus intense, dure depuis deux ans et laisse davantage présager un avenir encore plus sombre. Malgré les soulèvements populaires et malgré les nombreuses décisions des Nations Unies, le Portugal n'a rien fait pour exaucer les vœux des populations. Il fallait d'ailleurs s'y attendre, car ce qui a pu être jusqu'ici accompli contre le Portugal sous forme d'action internationale n'était certes pas assez sérieux pour l'amener à voir les choses différemment. De plus, que ce soit par le canal d'alliances militaires ou en procédant lui-même à ses achats, le Portugal continue de recevoir suffisamment d'armes pour poursuivre ses guerres coloniales en Afrique.

171. L'apartheid, philosophie d'Etat de la République sud-africaine, devient chaque année plus complexe et plus raffinée, avec un labyrinthe toujours plus inextricable de lois et de décrets. Le système a maintenant effacé jusqu'au moindre semblant de droits politiques que les Africains et les autres non-Blancs auraient pu posséder. Comme il fallait s'y attendre, le développement de l'apartheid a nécessité un recours toujours plus large à la répression.

172. La mise en œuvre de l'apartheid suit un rythme toujours accéléré au Sud-Ouest africain également. On y est maintenant au stade avancé — la déclaration sur l'Ovamboland le montre — où l'on découpe un territoire entier en unités tribales anormales et non viables, selon le système du bantoustan sud-africain.

173. Si les Nations Unies veulent résoudre les problèmes posés par le jumelage du colonialisme et du racisme en Afrique méridionale, elles doivent donc reconnaître ce que sont ces problèmes: une conspiration délibérée visant à frustrer l'action de notre organisation dans tous les territoires de cette région. Il incombe par conséquent aux Nations Unies, en réponse à ce défi et à cette conspiration concertée, d'appliquer elles aussi les mesures concertées et coordonnées dans le cadre du dispositif de coercition prévu par la Charte. Lorsque cette décision fondamentale aura été prise, sa mise en œuvre pourra, évidemment, intervenir par étapes successives selon les différentes mesures à appliquer. Recourir au dispo-

sitif de coercition prévu par la Charte ne signifie pas nécessairement et ne doit pas nécessairement signifier recourir aux armes, comme on le laisse parfois entendre. Les Nations Unies disposent de toute une série de méthodes pour faire appliquer leurs décisions. Mais ce qui manque, à cet égard, c'est la volonté politique.

174. J'ai traité jusqu'ici de situations caractérisées par des hostilités et contenant tous les germes d'une intensification indéfinie. Il était donc naturel que j'en parle longuement. Mais alors que nous nous préoccupons ici de ruptures de la paix, nous avons tendance à perdre de vue les divers moyens que les Nations Unies et la diplomatie peuvent utiliser, avec un peu d'imagination, pour régler les différends entre Etats Membres et, à la longue, pour créer les conditions propres à amener la paix et la stabilité. On a trouvé pour certains de ces moyens les expressions heureuses de "maintien de la paix", "rétablissement de la paix". Je vais maintenant en parler.

175. L'effort que font les Nations Unies dans les domaines économique et social représente l'un des aspects de cette planification stratégique à long terme en vue de la paix. Ceux qui ont rédigé la Charte ont souligné l'étroite relation qui existe entre, d'une part, la stabilité et la paix internationales et, d'autre part, le bien-être économique et social général. Si nous ne perdons pas de vue ce lien vital, peut-être accorderons-nous aux efforts collectifs en matière sociale et économique le caractère d'urgence et l'orientation qu'ils exigent.

176. Si nous admettons la réalité de ce lien ainsi que ses implications à long terme pour un monde qui, dans l'ensemble, s'appauvrit de plus en plus, alors qu'il est déconcerté devant la révélation toujours plus évidente des moyens illimités dont il dispose pour répondre aux besoins d'un monde meilleur, nous considérerons peut-être les efforts des Nations Unies dans les domaines économique et social non plus seulement sous un angle humanitaire, mais en tant qu'entreprises exigeant que nous mettions en œuvre notre responsabilité collective. Mais si nous n'abordons pas le problème dans cet esprit, la tendance actuelle, qui est de compter toujours plus sur des contributions volontaires, ne manquera pas, à la longue, d'éroder le concept de la responsabilité collective qui est inscrit dans la Charte.

177. Il est maintenant clair que les moyens dont disposent les Nations Unies et leur famille d'institutions spécialisées s'épuisent, alors que s'accroissent les demandes qui leur sont adressées, en particulier par les pays en voie de développement. Si l'on en juge par la tendance actuelle, l'avenir est assez sombre, car il semblerait que cette famille d'institutions spécialisées des Nations Unies va prochainement atteindre son niveau maximal d'expansion, limitant ainsi toute expansion nouvelle et la mise en chantier de programmes nouveaux.

178. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Fonds d'équipement des Nations Unies semblent destinés à pâtir d'une insuffisance de fonds si la communauté internationale ne se hisse pas à la hauteur de ses responsabilités.

179. En ce qui concerne les institutions spécialisées des Nations Unies opérant dans les domaines écono-

mique et social, l'effort qui se poursuit depuis plusieurs années pour rationaliser, coordonner et intégrer leurs activités semble porter maintenant des fruits dans le sens de l'efficacité, de l'économie et de l'utilité. Mais il s'agit là d'une tâche de longue haleine qui doit se poursuivre.

180. Ce qui peut sembler particulièrement encourageant, à cet égard, c'est de constater qu'avant de procéder à cette systématisation du cadre institutionnel on a, dans la plupart des cas, tenu compte de l'imbrication des problèmes en matière de développement économique et social, ainsi que de la nécessité de s'y attaquer d'une manière concertée et coordonnée.

181. Le commerce, qui est l'élément de base dans les pays en voie de développement, sera étudié de nouveau par la communauté internationale lors de la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à New Delhi. Après trois ans d'études et de consultations intensives, dans la plupart des cas sous les auspices de la Conférence, il reste à voir si cette prochaine session fournira une occasion pour prendre le genre de mesures qui contribueront à corriger le déséquilibre commercial qui continue d'exister entre les pays développés et les pays en voie de développement, et à promouvoir ainsi l'expansion du commerce international au profit de tous.

182. Je dois maintenant parler du désarmement. Les progrès réalisés au cours de l'année écoulée en matière de désarmement — en rapport aussi avec la préparation et la planification de la paix — ont sans doute été significatifs, mais il se pose de plus en plus de problèmes nouveaux. Il semble que les grandes puissances n'ont jamais été si près d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires qu'elles ne l'étaient cet été, à Genève.

183. L'Union soviétique et les Etats-Unis présentent maintenant, séparément, des projets identiques d'un traité de non-prolifération. Le fait que les deux grandes puissances aient trouvé un terrain d'entente suffisant et une identité d'intérêts suffisante pour présenter des textes identiques est, en lui-même, un progrès. Mais que, d'autre part, ils ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur un mécanisme d'inspection, en dépit de négociations intensives, et que tout le problème de l'inspection ne soit pas traité ne semble guère de bon augure pour l'avenir.

184. Si nous voulons qu'un accord de non-prolifération soit utile, il faut évidemment que cet accord repose sur un équilibre acceptable et mutuel des responsabilités et obligations de ceux qui le signeront, ainsi que sur un équilibre des avantages et risques inhérents au système. Il y a donc ici un double problème; fournir une garantie suffisante que les armes atomiques ne seront pas utilisées contre des pays qui n'en possèdent pas et assurer que les pays qui n'ont pas d'armes nucléaires ne seront pas privés des immenses possibilités économiques offertes par la technique atomique.

185. Au sujet de la question des garanties, je voudrais en toute humilité suggérer que la proposition que mon gouvernement avait faite pour la première fois en 1961

et sur laquelle il a souvent depuis lors attiré l'attention des Nations Unies — à savoir la convocation d'une conférence internationale destinée à signer une convention interdisant, en cas de guerre, le recours aux armes atomiques et thermonucléaires — pourrait être un corollaire utile à toute promesse ou garantie parallèle que pourraient donner les puissances nucléaires. La mesure la plus utile dans ce sens demeure cependant l'accélération des progrès dans le désarmement nucléaire.

186. La communication de techniques nucléaires à des fins pacifiques, sous la surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pourrait, à notre avis, si nous y consacrons tous nos efforts, en coopération, aider à résoudre le problème de la diffusion de cette technique atomique à des fins pacifiques sans entraîner le risque de prolifération. A cet égard, il n'y a aucune raison pour que les institutions régionales dans ce domaine ne puissent pas être amenées au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique sans qu'en soit détruite l'identité d'intérêts de ces institutions régionales.

187. Si le sort du traité de non-prolifération doit, en dernière analyse, dépendre de la rapidité du désarmement nucléaire, il est également vrai que les perspectives immédiates de conclusion de ce traité dépendent de l'extension de l'interdiction des essais nucléaires aux essais souterrains. Aussi longtemps que les puissances supernucléaires sont autorisées à effectuer des essais souterrains — perfectionnant ainsi leur arsenal nucléaire et thermonucléaire —, il ne semble guère possible de convaincre ceux qui les suivent de près dans ce domaine d'accepter que le fossé s'élargisse encore en matière de technique nucléaire entre eux et les superpuissances.

188. Ce qui est encore plus grave, c'est que les essais souterrains, par le fait qu'ils sont rattachés au développement des missiles antimissiles, risquent d'entraîner une autre course aux armements qu'il sera plus difficile d'arrêter.

189. Dans le domaine du désarmement, la signature du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine représente une étape très importante; ce traité prévoit, pour la première fois dans l'histoire, une zone dénucléarisée dans une partie habitée du monde.

190. A ce sujet, qu'il me soit permis de dire qu'en Afrique également, au sein de l'Organisation de l'unité africaine, nous avons fait de grands progrès dans l'élaboration d'un traité analogue, et il ne se passera pas longtemps avant que nos efforts dans ce domaine soient couronnés d'un succès semblable.

191. La signature, par 80 Etats, d'un traité interdisant la mise en orbite d'armes nucléaires ou de toutes autres armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique et limitant l'utilisation de la Lune et des autres corps célestes uniquement à des fins pacifiques est une grande réussite de notre temps.

192. Les discussions relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont trouvées bloquées à un moment où le monde s'est vu rappeler d'une manière tragique l'utilité que peuvent avoir ces

opérations. Ceux qui auraient pu avoir des doutes au sujet de certains aspects de ces opérations dans le passé devraient maintenant comprendre non seulement que nous avons un intérêt commun à maintenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en tant qu'innovations utiles, mais aussi que nous devons accroître dans toute la mesure possible et, bien entendu, avec l'accord des Etats Membres, notamment des grandes puissances, la faculté et la possibilité des Nations Unies d'agir dans ce domaine.

193. A maintes reprises, et notamment au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, nous avons indiqué comment nous jugeons la controverse qui entoure l'entreprise, la conduite et le financement des opérations de maintien de la paix. Nous estimons que ce problème n'est ni financier ni constitutionnel, comme on veut parfois nous le laisser entendre; fondamentalement et essentiellement, cette controverse est d'ordre politique et découle de la position d'influence qu'ont les grandes puissances au Conseil de sécurité.

194. Pour la grande majorité des petits et moyens Etats, la question politique du maintien de la paix consiste à rendre l'Organisation capable de réagir immédiatement au moment d'une crise quelconque qui nécessite l'action des Nations Unies, sans que cette action, qui est si nécessaire, soit ralentie ou entravée parce qu'il faut l'unanimité des grandes puissances.

195. Dans les discussions futures au sujet du maintien de la paix, il faudra aborder le problème en tenant compte de sa nature réelle, c'est-à-dire en recherchant une solution politique. A ce sujet, nous avons, quant à nous, indiqué qu'il serait éventuellement possible de trouver une solution, qui tournerait entièrement le différend apparemment constitutionnel, en élaborant un certain nombre de "gentlemen's agreements" sur les méthodes à employer pour que les opérations de maintien de la paix soient lancées et financées à la fois par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. Le moment venu, nous attirerons à nouveau l'attention sur cette méthode d'aborder le problème.

196. Si nous voulons accroître la possibilité pour les Nations Unies de maintenir la paix, il est indubitable que nous aurons à innover en faisant jouer certaines des dispositions importantes qu'envisage la Charte pour sauvegarder la paix. Par exemple, le Comité d'état-major pourrait répondre à de nombreuses fins; selon nous, il pourrait assumer de nombreuses fonctions, en ce qui concerne non seulement des mesures de coercition, mais aussi la planification et le lancement des opérations de maintien de la paix; en même temps, un rôle et une responsabilité pourraient lui être confiés en ce qui concerne la conduite et la direction en fait des opérations de maintien de la paix.

197. Les moyens traditionnels de règlement pacifique des différends — négociations, enquêtes, arbitrage, médiation et conciliation — pourraient être développés et institutionnalisés dans un protocole officiel qui rendrait leur fonctionnement en quelque sorte automatique. Les organisations régionales pourraient être encouragées à jouer un rôle semblable, chacune dans sa région, complétant ainsi les efforts des Nations Unies.

198. En Afrique, depuis la création de l'Organisation de l'unité africaine, nous avons constamment cherché à résoudre dans le cadre de cette organisation les différends entre pays africains. Nos chefs d'Etat et de gouvernement se sont régulièrement réunis au cours des quatre dernières années. Certes, nous n'avons pas toujours réussi à résoudre tous nos problèmes. Néanmoins, nous pouvons dire que nous avons toujours essayé de les résoudre et j'affirme que nos efforts constants pour résoudre nos problèmes constituent notre contribution à la paix.

199. Nous avons également prévu, dans la charte de l'Organisation de l'unité africaine, un lien vital avec les Nations Unies. Sur le plan pratique, nous avons également essayé d'associer nos efforts à ceux des Nations Unies. Ainsi, la présence du Secrétaire général U Thant à la dernière session de l'Assemblée de nos chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est tenue le mois dernier à Kinshasa, souligne d'une manière éclatante ce lien d'importance vitale entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

200. Ce sont tous ces moyens, et d'autres encore, que nous devrions étudier pour régler les différends. Mais avant de pouvoir le faire, nous devons libérer notre imagination des vestiges du passé. Nous devons apprendre à ne pas craindre les innovations et à ne pas nous en méfier.

201. Si nous voulons que les Nations Unies deviennent un instrument efficace pour maintenir la paix, nous devons indubitablement remplir la promesse d'universalité qui est inhérente aux principes mêmes de la Charte. Il est évident que les Nations Unies ne peuvent pas, aujourd'hui, traiter efficacement des problèmes de guerre et de paix soulevés dans le sud-est de l'Asie, par exemple, ni des problèmes de désarmement sans la présence, aux Nations Unies, de la République populaire de Chine.

202. Je voudrais maintenant parler très brièvement d'un point qui a récemment été inscrit à notre ordre du jour à la demande de l'Union soviétique, à savoir la question de la définition de l'agression. Nous savons tous qu'à l'époque de la Société des Nations, et aussi depuis la naissance des Nations Unies, la communauté internationale n'a pas cessé de chercher à définir ce qui, en termes de droit international, constitue une agression. Nous saluons aujourd'hui l'occasion de discuter ce problème en Assemblée générale que nous offre l'inscription de ce point à notre ordre du jour. Nous pensons qu'il est tout à fait opportun que la communauté internationale discute des façons et méthodes nouvelles d'agression que nous avons tous appris à connaître, notamment dans les années d'après guerre. Certains des moyens d'agression les plus nouveaux se rattachent, bien entendu, aux progrès effectués dans la technique, par exemple à l'utilisation très large des moyens de communications de masse pour renverser des gouvernements. L'important, à cet égard, est que nous nous efforcions de concevoir clairement ce qui constitue une agression dans le contexte de la situation changeante actuelle, avant de demander aux techniciens de traduire cela en normes juridiques internationales. Il y a là un service très nécessaire, car il semble régner une grave confusion sur ce qui constitue une agression. La semaine dernière seulement, le porte-parole d'un pays voisin,

cherchant évidemment à présenter comme anodine l'intention de son gouvernement d'annexer une partie de mon propre pays, de même qu'une partie d'un autre Etat voisin, avait l'audace d'expliquer que cela pouvait se faire, selon lui, d'une façon tout à fait pacifique et légale, au nom du principe de libre détermination des peuples. Comme chacun le sait, le principe de libre détermination des peuples ne peut, bien entendu, s'appliquer à un peuple qui exerce déjà ce droit depuis des siècles. Travestir des visées territoriales en se servant du principe, depuis longtemps fort respecté, de libre détermination et se livrer à des actes hostiles contre des Etats voisins au nom d'un principe volontairement interprété à contre-sens, c'est, à notre avis, pratiquer une forme d'agression.

203. De l'avis de ma délégation, la communauté internationale aurait avantage à ce que les Nations Unies, même si elles ne peuvent définir l'agression en termes précis et juridiques, puissent identifier pour nous guider les types d'actions que nous connaissons tous, pour établir s'ils constituent ou non des actes d'agression ou si, tout au moins, il s'agit d'actes agressifs ou hostiles.

204. Ayant ainsi traité la plupart des problèmes qui nous préoccupent au premier chef, je manquerais de logique avec moi-même si je terminais mes observations sans faire allusion au rôle utile que jouent les Nations Unies pour endiguer des situations qui, autrement, auraient explosé et pour fournir également une tribune appropriée où peuvent se confronter diverses opinions opposées. Sans les Nations Unies, la vie dans le monde serait bien pire. Le fait qu'au cours de l'année écoulée un ou plusieurs de leurs principaux organes se sont réunis presque tout au long de l'année, lorsque les Etats Membres ont jugé nécessaire de porter leurs différends devant l'Organisation, est un témoignage suffisant de l'utilité des Nations Unies en tant qu'instrument indispensable de la diplomatie internationale.

205. Les Nations Unies sont en réalité ce que nous en faisons, et l'inverse est également vrai dans une large mesure: nous devrions dans une certaine mesure être ce que les Nations Unies voudraient que nous soyons. Il y a toujours possibilité de concessions mutuelles. Ce qui est important, c'est que nous essayons toujours plus fermement de poursuivre notre recherche de la paix. Nous devons essayer avec plus d'ardeur encore, ne serait-ce que parce que nous ne pouvons nous permettre de désespérer; au contraire, nous avons l'obligation d'espérer, même quand il n'y a pas grand-chose à espérer.

206. M. NAWAKO (Botswana) [traduit de l'anglais]: Ma délégation voudrait, d'emblée, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session. Vous suivez une éminente lignée de prédécesseurs. Votre prédécesseur immédiat, l'ambassadeur Pazhwak, de l'Afghanistan, s'est remarquablement acquitté d'une lourde tâche pendant la vingt et unième session et au cours des sessions extraordinaires sur le Sud-Ouest africain et le Moyen-Orient. La communauté internationale tout entière lui doit beaucoup pour les services qu'il a rendus. Ma délégation tient à exprimer l'espoir que vous serez plus heureux que lui quant

au fardeau que vous devrez porter à la présente session. Nous sommes certains que vous vous acquitterez des obligations de votre charge avec autant de dignité, d'impartialité et de sagesse que celles auxquelles nous ont habitués les présidents de cette assemblée.

207. L'ordre du jour de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale montre que cette assemblée se trouvera, comme d'habitude, devant une gamme très variée de questions de grande importance pour le bien-être de l'humanité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Certaines de ces questions ont figuré maintes fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et cela montre que la tâche devant laquelle se trouvent les nations du monde est une tâche continue comportant des difficultés et des obstacles dont il n'est pas facile de venir à bout. Nous devons continuer de nous y attaquer dans l'espoir que, avec le temps, on trouvera des solutions et l'on adoptera des mesures qui nous permettront de mieux réaliser les objectifs et les buts de la Charte des Nations Unies.

208. Je voudrais parler brièvement de quelques-unes de ces questions.

209. En tant qu'Etat nouvellement indépendant, le Botswana s'intéresse naturellement à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples qui vivent encore sous un régime colonial d'une forme ou d'une autre. Comme nous venons d'Afrique, nous déplorons qu'il subsiste sur notre continent un certain nombre de peuples et de territoires qui n'ont pas encore accédé à la libre détermination et à l'indépendance, et nous voudrions demander instamment aux puissances qui continuent à maintenir dans la sujétion des millions d'êtres humains de songer sérieusement à mettre en application la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cela s'applique particulièrement à des territoires tels que la Rhodésie, le Sud-Ouest africain et les territoires sous domination portugaise, ainsi que tous les autres territoires sous domination coloniale.

210. Le Gouvernement du Botswana a récemment participé au Cycle d'études international sur l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme dans le sud de l'Afrique. Nous avons agi ainsi parce que nous sommes convaincues qu'il faut extirper ces maux de la partie de ce continent à laquelle nous appartenons et où nous nous efforçons de développer une société exempte de discrimination raciale. Le Gouvernement du Botswana appuiera toutes les mesures pratiques et raisonnables destinées à éliminer la discrimination raciale ou la domination d'un groupe par un autre, où que ce soit dans le monde.

211. Vous vous rappellerez qu'à la vingt et unième session une résolution a été adoptée mettant fin au Mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain et décidant que les Nations Unies assumeront la responsabilité de l'administration de ce territoire. A la cinquième session extraordinaire, il a été convenu de constituer un Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain, chargé d'exercer cette responsabilité au nom de l'Organisation. Au Botswana, nous éprouvons cependant quelque doute quant à la possibilité de faire quoi que ce soit à l'égard du Sud-Ouest africain, si ce n'est en consultation avec

l'Afrique du Sud qui administre, *de facto*, le territoire. Nous nous rendons compte que la République sud-africaine n'est pas actuellement disposée à prendre part à de telles consultations et nous ne pouvons qu'espérer qu'elle changera bientôt d'attitude. De plus, nous espérons que l'Afrique du Sud ne prendra aucune mesure unilatérale tendant à modifier le statut international de ce territoire.

212. Je n'insisterai pas longuement, à ce stade, sur une question qui fera probablement plus tard l'objet d'une discussion séparée. Cependant, je voudrais dire de façon générale, en ce qui concerne la Rhodésie, que la position du Botswana reste ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire que nous condamnons énergiquement la déclaration unilatérale d'indépendance proclamée par le Gouvernement du front rhodésien, et nous espérons que pourra bientôt intervenir un règlement négocié qui rétablira un gouvernement légitime au sein duquel, après une période relativement brève, la majorité de la population rhodésienne pourra gouverner son propre pays sur la base d'une représentation élue par la majorité.

213. On se rappellera que des sanctions obligatoires limitées ont été adoptées l'an dernier contre la Rhodésie. Il semble clair cependant que ces sanctions n'ont pas abouti aux résultats escomptés et que toute la question devra être examinée à nouveau afin d'envisager les nouvelles mesures qui devraient être adoptées, surtout par le Gouvernement du Royaume-Uni.

214. Pour ce qui est du conflit du Moyen-Orient, le point de vue du Botswana ne s'est guère modifié. Nous croyons en l'intégrité territoriale et en l'indépendance politique de tous les Etats du Moyen-Orient, y compris Israël; nous croyons qu'il est nécessaire de mettre fin à l'état de belligérance, de faire un effort sérieux pour résoudre le problème sans cesse aggravé des réfugiés au Moyen-Orient, d'assurer le libre passage à travers les eaux internationales et de donner une solution pacifique au problème de Jérusalem.

215. Toutes ces questions doivent être réglées d'urgence avant qu'une nouvelle éruption ne se produise au Moyen-Orient. Le Botswana espère vivement que les parties en présence feront toutes preuve d'une attitude raisonnable qui leur permettra de se réunir autour d'une table de conférence pour élaborer un règlement juste, pacifique et durable que la communauté internationale pourra accepter et appuyer.

216. Quant à la guerre du Viet-Nam, le Botswana déplore la destruction sauvage et massive de vies et de biens, les souffrances qu'imposent ces blessures sans cesse infligées à des innocents, l'impossibilité d'un développement social et économique et d'une élévation du niveau de vie pour tous en raison de cette guerre dévastatrice. Nous espérons là aussi très sincèrement que les deux parties pourront se retrouver bientôt à la table de conférences et que le différend trouvera un règlement pacifique et honorable. La communauté internationale représentée par les Nations Unies est très désireuse de voir apporter une fin pacifique et honorable à cette guerre, et ma délégation appuiera toutes mesures destinées à amener les parties au différend à la table de conférence et à

permettre à la population du Viet-Nam d'exercer son droit à la libre détermination et de reprendre des activités normales du temps de paix.

217. L'Assemblée générale ne manquera certainement pas de s'occuper de nouveau de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Cette question est compliquée par le fait que deux Etats prétendent représenter la Chine. Ma délégation entend rappeler son attitude. L'ambassadeur Matthews disait à la dernière session:

"La délégation du Botswana se voit dans l'impossibilité d'admettre que l'on fasse tort aux uns pour réparer les torts faits aux autres. Nous sommes probablement tous d'accord pour ne souhaiter qu'une seule Chine au sein de l'Assemblée, mais il reste à savoir s'il appartient à cette organisation de tenter d'imposer une unité artificielle au peuple chinois.

"C'est au peuple chinois qu'il appartient de résoudre le problème de l'unité de la Chine. Tout ce que nous sommes habitués à dire, c'est que nous sommes prêts à accueillir à l'ONU le peuple chinois tout entier et que nous formons des vœux pour qu'il trouve le moyen d'adhérer à cette organisation dans l'unité. Mais si pour le moment ce sont deux Chines qui se présentent, la délégation du Botswana estime que nous devons les accepter comme telles et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les encourager à résoudre leurs difficultés, sans chercher cependant à leur imposer une fausse unité. Les deux Chines, semble-t-il, prétendent toutes deux œuvrer pour la réalisation finale d'une nation une et unie, mais ce jour n'est pas encore venu. Dans l'intervalle, il nous faut admettre les réalités de la situation telle qu'elle se présente actuellement.

"Mon gouvernement est partisan de l'admission de la Chine communiste à l'ONU, mais il est catégoriquement opposé à l'expulsion de la République de Chine." [1481ème séance, par. 31-33.]

218. La délégation du Botswana est disposée à appuyer toutes mesures et tous efforts destinés à réduire les armements parmi les nations jusqu'à un niveau compatible avec les exigences de leur légitime défense. La course aux armements, où que ce soit dans le monde, non seulement impose un fardeau écrasant aux divers pays en cause, mais encore représente une menace constante pour tous, puisque la guerre peut venir à un moment quelconque s'abattre sur le monde entier.

*M. Rutabanzibwa (République-Unie de Tanzanie), vice-président, prend la présidence.*

219. En tant que nation éprise de paix, le Botswana adhère au principe suivant lequel la guerre devrait être mise hors-la-loi en tant qu'instrument pour régler les différends internationaux. Le Botswana reconnaît à chaque nation le droit de se défendre contre une attaque armée et il estime qu'aucune nation ne doit pouvoir tirer profit de son agression. L'agression doit être interprétée en un sens large et comprendre le recours à la force ou la menace d'y avoir recours pour susciter un changement. Le Botswana appuiera toute mesure destinée à réduire la tension entre nations et à favoriser le règlement des différends par des moyens pacifiques et le maintien de la paix et de la sécurité. La paix est indivisible; c'est

pourquoi le maintien de la paix et de la sécurité dans toutes les parties du monde intéresse grandement le Botswana.

220. Ma délégation reconnaît le danger que représente pour l'humanité la possession d'armes nucléaires; d'où la nécessité de limiter le nombre des nations possédant des armes nucléaires et de protéger les nations qui n'en possèdent pas; par conséquent, elle appuiera toutes mesures destinées à favoriser un accord international sur l'utilisation de la puissance nucléaire à des fins pacifiques.

221. Le Botswana a déjà signé le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Aux termes de ce traité [article IX] les signataires s'engagent à se fonder dans leurs activités dans ce domaine sur les principes de la coopération et de l'assistance mutuelle, en tenant dûment compte des intérêts correspondants de tous les autres Etats parties au Traité.

222. Il me paraît nécessaire d'ajouter quelques mots sur une question qui, pour beaucoup, est d'importance primordiale; j'entends les rapports des Etats, en dehors de la République d'Afrique du Sud, avec le peuple et les gouvernements de ce pays et surtout les relations du Botswana. Vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les délégués, savez que le Botswana a été constitué comme Etat non racial, où toutes les races peuvent vivre dans l'amitié et le respect d'elles-mêmes, avec des possibilités égales de progrès. Nous sommes bien décidés à atteindre cet idéal qui nous semble en passe de devenir réalité. En fait, nous sommes très fiers d'avoir déjà beaucoup fait pour arriver au succès, et nous sommes très satisfaits de voir que diverses personnes d'autres races sont déjà devenues des citoyens d'un Etat où prédomine la race noire.

223. Nous jugeons les autres pays selon les normes que nous nous sommes fixées pour nous-mêmes et, dans la mesure où l'attitude de l'Afrique du Sud en matière de questions raciales diffère de la nôtre, nous regrettons cette attitude sud-africaine. Nous ne pouvons accepter le principe du développement séparé; nous croyons que toutes les races peuvent évoluer de concert vers la prospérité et le bonheur en une même communauté, pourvu que les conditions nécessaires d'instruction, de niveau de vie et de possibilités leurs soient accordées.

224. Nous avons appris récemment que la République d'Afrique du Sud envisageait d'établir des relations diplomatiques avec les Etats africains sur une base d'égalité. Si ces diplomates sont traités sur une base d'égalité absolue sans aucune discrimination raciale, il y aura là un pas dans la bonne direction, montrant qu'avec de la bonne volonté on peut faire tomber les barrières raciales. Il nous semble que l'Afrique du Sud ne peut exister indéfiniment sur le continent africain sans l'amitié des Africains ou des Noirs, de même que nous sommes convaincus que les autres Etats d'Afrique pourraient bénéficier de l'amitié de l'Afrique du Sud et de ses connaissances, de son expérience et de sa technique très avancées.

225. Comme je l'ai déjà dit, nous devrions pouvoir évoluer ensemble vers la prospérité. L'Afrique du Sud, qui est le pays le plus développé d'Afrique, est disposée, nous dit-on, à offrir une assistance technique et une aide à d'autres Etats d'Afrique. Naturellement, l'aide offerte par l'Afrique du Sud sera, de même que l'aide de tout autre pays, soumise à l'examen le plus strict pour voir si elle s'accompagne de conditions et elle ne sera acceptée que s'il n'en existe pas.

226. A propos de la situation en Afrique méridionale, je voudrais parler du problème grave qui s'est récemment présenté dans mon pays. Des "combattants de la liberté" venus à l'origine d'Afrique du Sud et revenant de pays situés plus au nord, et désireux de rentrer en Afrique du Sud pour y poursuivre leur lutte pour la liberté, ont été parties à des activités militaires avec les forces de sécurité rhodésiennes et, lorsqu'ils ont été serrés de trop près, se sont retirés en Botswana. Selon nos lois, mon gouvernement a été obligé de les arrêter et de les désarmer. Cela ne représente pas seulement un problème de sécurité grave pour le Botswana, mais entraîne aussi pour mon pays des difficultés économiques et autres auxquelles il doit faire face.

227. La communauté internationale ne peut continuer de méconnaître la gravité de cette question, qui peut dégénérer en quelque chose de bien plus dangereux pour toute l'Afrique méridionale.

228. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que vienne bientôt le jour où l'Afrique du Sud modifiera sa politique actuelle et suivra l'exemple des autres nations qui défendent les droits fondamentaux de l'homme et les libertés pour tous.

229. Il serait vain que le Gouvernement sud-africain, désireux d'améliorer ses relations avec les autres Etats africains, ne prenne pas de mesures positives pour faire disparaître les désavantages d'ordre social, économique et politique dont souffre sa population autochtone. Nous souhaiterions que le Gouvernement sud-africain rétablisse sincèrement et sans réserve les droits naturels et les libertés des non-Blancs du pays. Nous serions très fiers de voir le jour où nous aurions parmi nous, en cette auguste assemblée, une délégation sud-africaine qui représenterait vraiment les diverses populations d'Afrique du Sud. Le Botswana estime que les Sud-Africains de toutes couleurs, de toutes croyances, ont un intérêt dans leur pays et que tous doivent participer à égalité aux richesses et aux autres biens naturels dont ce pays est si richement doté.

230. En conclusion, je voudrais dire quelques mots à propos du développement. On pensera peut-être que ce que je dis ne concerne que le Botswana parce que nous sommes un pays pauvre. Cependant, ce n'est pas le cas. Je plaide la cause de toutes les nations, de tous les peuples en voie de développement. Notre siècle, surtout dans les années qui se sont écoulées depuis la seconde guerre mondiale, a connu des progrès sans précédent dans le monde entier, vers la libre détermination et l'indépendance des peuples en voie de développement. Certains peuples, pour accéder à l'indépendance, ont connu les souffrances de la rébellion violente contre l'ancienne puissance coloniale, mais bien des réalisations se sont opérées avec le



consentement de ces puissances et grâce à lui. De cela, des millions et des millions d'êtres ont tout lieu d'être heureux et reconnaissants.

231. Au risque d'énoncer une vérité première, je voudrais dire que, dans de nombreux cas, l'indépendance n'est guère qu'un trompe-l'œil. L'indépendance politique — la possibilité de regarder les autres en face, en égal — est une très belle chose, qui a été accueillie avec joie et qui est fort appréciée. L'orgueil peut soutenir celui qui a l'estomac vide, mais si l'on ne porte qu'un pagne tandis que l'autre est bien habillé, vêtu avec élégance, cela finit par ne plus suffire.

232. Il faudra bien que le niveau de vie dans le monde entier soit élevé jusqu'à un point où l'indépendance politique trouve sa contrepartie dans une indépendance économique réellement viable. Nous sommes disposés à faire tous nos efforts et à nous attacher personnellement, de plus en plus, à surmonter le tribalisme, la fragmentation et les autres obstacles auxquels nous nous heurtons. Mais, à part quelques pays privilégiés qui ont des richesses naturelles, nous ne pouvons le faire sans assistance. Nous comptons que les pays développés du monde, tout en s'attachant à élever leur propre niveau de vie, en feront autant pour nous. Ceux d'entre nous qui, actuellement, bénéficient d'une aide généreusement accordée apprécient sincèrement ce qui a été fait. Mais il ne suffit pas que le fardeau de l'aide aux pays en voie de développement soit porté par quelques pays seulement dans le monde.

233. Il n'y aura jamais de paix, de prospérité ni de stabilité en ce monde tant qu'on n'aura pas réduit le vaste écart qui existe entre les nantis des pays développés et les déshérités du monde en voie de développement. De même que les pays dévastés d'Europe ont reçu assistance après la seconde guerre mondiale, il est possible d'aider les pays en voie de développement jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes. Ne serait-ce que dans l'intérêt de la paix et de la sécurité et par souci de leur propre développement pacifique, il semble d'une nécessité vitale que les puissances plus fortunées, riches et développées, fassent en sorte que le monde dans lequel elles vivent ne comporte pas de terres où puissent germer l'amertume, la frustration et la désillusion. Je dirai que ces puissances agiraient avec beaucoup de prévoyance, et dans l'intérêt bien compris de tous les peuples du monde, si elles ralentissaient leur propre développement, tout juste assez pour que les pays en voie de développement non seulement arrivent à se suffire, mais encore puissent, en fait, contribuer par la suite à leur progrès.

234. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni pour exercer son droit de réponse.

235. Sir Leslie **GLASS** (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Le Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie a longuement parlé, avec une intensité considérable et compréhensible, du problème de la Rhodésie. C'est là un problème des plus importants, un problème très difficile et jusqu'à présent non résolu. Il ne peut manquer de nous préoccuper tous au plus haut point.

236. Mais au cours de son discours, je regrette que la Ministre des affaires étrangères ait porté un certain nombre d'accusations graves contre la politique de mon gouvernement en cette matière. La Quatrième Commission s'occupe à partir d'aujourd'hui, en détail, de tous les aspects de ce problème. Ma délégation, cet après-midi même, y a fait un exposé détaillé de notre politique. Je ne crois pas qu'il convienne de retenir cette assemblée pour répondre au Ministre des affaires étrangères de Zambie point par point. Je lui demande instamment, et je demande à tous les représentants qui ont entendu son discours de lire avec soin et dans un esprit ouvert toute la déclaration faite par ma délégation cet après-midi devant la Quatrième Commission.

237. Je tiens cependant à dire pour le procès-verbal que ma délégation rejette catégoriquement l'accusation du Ministre des affaires étrangères de Zambie. Pour la réfuter, permettez-moi de répéter exactement ce que mon secrétaire d'Etat aux affaires étrangères disait à l'Assemblée le 26 septembre:

"... parmi tous les problèmes dont je discute en ce moment, le Royaume-Uni doit accorder la plus haute priorité au problème rhodésien. Nous continuerons à poursuivre fidèlement la voie que nous avons préconisée et à mettre à exécution les mesures que nous avons prises. Il peut être difficile d'évaluer exactement, à un moment précis, les progrès accomplis. Mais je voudrais que personne soit aux Nations Unies, soit en Rhodésie, ne doute de la volonté qu'a mon pays de poursuivre ses efforts jusqu'à ce que l'on arrive à une conclusion honorable. Il ne peut pas être question de revenir en arrière." [1567ème séance, par. 104.]

238. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche qui désire exercer son droit de réponse.

239. M. **TONCIC-SORINJ** (Autriche) [traduit de l'anglais]: Je ne veux pas retenir trop longtemps l'attention de l'Assemblée générale. Cependant, étant donné certaines observations formulées dans sa déclaration par le représentant de l'Italie à propos de mon pays, il me paraît nécessaire d'exercer brièvement mon droit de réponse pour permettre à l'Assemblée générale de se faire une opinion objective, sur la base de renseignements reçus des deux côtés. En fait, l'Autriche et l'Italie souffrent toutes deux d'activités terroristes. Je partage l'avis exprimé par le représentant de l'Italie que l'intention des terroristes est de faire obstacle à la conclusion de négociations bilatérales entre l'Italie et l'Autriche. D'autre part, je dois m'opposer fermement aux déclarations apodictiques faites par le représentant de l'Italie et à ses allégations qui, telles qu'elles ont été présentées, ne sont nullement confirmées par des preuves, à savoir que les terroristes viennent d'Autriche et y trouvent refuge. De plus, je dois réfuter catégoriquement les accusations généralisées, tirées de ces allégations, selon lesquelles le Gouvernement de l'Autriche, par sa négligence, tolère le terrorisme.

240. L'Autriche a adopté des mesures rigoureuses, tout à fait exceptionnelles dans leur forme actuelle, qui vont fort loin pour assurer la sécurité de la région frontalière. L'Autriche a mis en vigueur un

contrôle aussi strict que possible sur toutes personnes soupçonnées d'activités extrémistes. L'Autriche prend toutes mesures de sécurité compatibles avec les principes d'un pays respectueux du règne du droit, afin de combattre le terrorisme. Le fait que, malgré toutes ces mesures, il n'ait pas encore été possible d'éliminer complètement le terrorisme ne saurait être imputé au Gouvernement autrichien, d'autant plus que le Gouvernement italien, malgré l'appareil infiniment plus puissant dont il dispose, n'a pas réussi non plus de son côté à faire disparaître le terrorisme.

241. Dans ces circonstances, l'Autriche propose depuis des années que les mesures prises par le Gouvernement autrichien soient examinées impartialement par une commission internationale d'enquête. Cette offre a été faite à la Commission politique spéciale [296ème séance] de l'Assemblée générale, lors de la seizième session, et renouvelée à l'Assemblée au cours de la discussion générale, à la dix-huitième session [1217ème séance]. Récemment encore, le Gouvernement autrichien a réaffirmé cette offre au Gouvernement italien par la voie diplomatique. Le Gouvernement italien ne l'a pas acceptée. Je voudrais aujourd'hui la renouveler officiellement.

242. Le terrorisme, où qu'il se manifeste, naît de problèmes non résolus. C'est précisément parce que nous rejetons fermement la violence que nous nous efforçons de toute notre énergie de trouver rapidement, par voie de négociations, une solution au problème du Tyrol du Sud. C'est pourquoi je suis heureux d'accéder au vœu exprimé par le représentant de l'Italie à la fin de ses très pertinentes observations et j'exprime l'espoir que les délégations de l'Italie et de l'Autriche seront bientôt en mesure de présenter un rapport commun à l'Assemblée générale sur l'aboutissement heureux de leurs négociations.

243. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie qui désire exercer son droit de réponse.

244. **M. PICCIONI** (Italie) *Z/*: Quelques mots seulement pour répondre au Ministre des affaires étrangères d'Autriche. Il a rejeté mon affirmation selon laquelle le terrorisme vient du territoire autrichien, territoire sur lequel en tout cas se réfugient les auteurs des attentats. Les faits me semblent tout à fait en contradiction avec les paroles du Ministre des affaires étrangères d'Autriche. En effet, les terroristes de nationalité autrichienne eux-mêmes ont avoué, ainsi que l'a fait récemment leur chef, M. Burger, avoir organisé et vouloir continuer à organiser en Autriche les attentats à exécuter dans le Haut-Adige. D'autre part, le fait même que le Gouvernement de Vienne se refuse à autoriser l'extradition d'un certain nombre de terroristes en affirmant que leurs méfaits sont des actes politiques et non

pas criminels confirme mon affirmation que les terroristes trouvent asile sur le territoire autrichien.

245. Ainsi que je l'ai déjà souligné, ce qui compte surtout, ce ne sont pas les mesures préventives en elles-mêmes, mais le résultat de ces mesures. Or, les résultats démontrent l'insuffisance des mesures prises par le Gouvernement autrichien. Sinon, les attentats ne continueraient pas.

246. En ce qui concerne l'activité de la police italienne, je dois rappeler qu'elle a déjoué pendant ces dernières semaines plusieurs attentats organisés par des citoyens autrichiens qui ont tous avoué leur responsabilité. Mais il est bien plus difficile d'empêcher l'entrée de tous les terroristes dans son propre territoire; ce qui est la tâche de la police italienne, que d'empêcher leur sortie, comme devrait le faire la police autrichienne. Nous n'avons d'ailleurs pas connaissance d'attentats qui aient été éventés en Autriche avant leur exécution.

247. En ce qui concerne la proposition d'instituer une commission internationale d'enquête, je dois dire que nous ne pouvons pas l'accepter. Il ne s'agit pas d'établir des faits qui sont malheureusement trop connus par leurs résultats tragiques; il s'agit bien plutôt d'en empêcher le renouvellement. Sous cette proposition autrichienne se cache le désir de rendre possible une interférence politique extérieure dans un différend de nature exclusivement juridique concernant l'application de l'Accord de Paris de 1946.

248. Depuis longtemps, l'Italie a proposé de soumettre la question au jugement de la Cour internationale de Justice. Pourquoi l'Autriche n'accepte-t-elle pas cette proposition et n'insiste-t-elle que sur une commission d'enquête? En cette occasion, je désire, une fois de plus, rappeler l'offre du Gouvernement italien.

249. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le représentant de l'Autriche a demandé à nouveau la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

250. **M. TONCIC-SORINJ** (Autriche) [traduit de l'anglais]: Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais la déclaration que vient de faire le représentant de l'Italie ne me laisse pas d'autre possibilité. Dans ma déclaration ce matin, j'ai expliqué la position de mon gouvernement sur le problème du Tyrol du Sud. Après les observations faites cet après-midi par le sénateur Piccioni, j'ai donné quelques renseignements complémentaires à propos du problème particulier du terrorisme. Je ne puis que souligner que les accusations formulées par le représentant de l'Italie contre le Gouvernement autrichien sont dépourvues de tout fondement. Elles ne deviendront pas plus vraisemblables à être simplement répétées.

251. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit au cours du débat. Je laisse à cette assemblée le soin de se former une opinion sur cette affaire.

*La séance est levée à 18 h 50.*

*Z/* L'orateur s'est exprimé en italien. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.